
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mercredi 16 janvier 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Philippe Cottet, M^{me} Nelly Hartlieb, M. Vincent Maitre, M^{mes} Mary Pallante, Maria Pérez et Anne Pictet.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'apporte une brève communication consécutive à un engagement que j'ai pris devant la commission des finances, lors de l'étude du budget, relative à l'Euro 2008 et à la participation de la Ville non seulement aux charges, mais également aux recettes envisagées au titre du partenariat entre l'Union des associations européennes de football (UEFA), entité organisatrice de l'Eurofoot, et l'Etat de Genève, qui, comme vous le savez, est considéré comme ville hôte – même si c'est le Canton – pour Genève.

Après des négociations entamées au début de l'automne, notamment à votre demande, sous l'angle de l'utilisation du domaine public – négociations que j'ai menées avec mon collègue Manuel Tornare, avec, face à nous, Mark Muller, le conseiller d'Etat en charge du dossier – nous sommes arrivés à l'accord suivant. Il porte sur la participation de la Ville au partenariat entre l'UEFA et l'Etat, et notamment la recherche de sponsors, à laquelle s'attelle actuellement l'Etat, pour la zone de Plainpalais, qui est la zone qui générera le plus de nuisances. L'Etat nous accorde net un tiers des sommes obtenues, sous déduction des frais.

Ainsi, pour la zone de Plainpalais, que l'Etat souhaite sponsoriser et pour laquelle il attend 1,5 million de francs, nous pouvons raisonnablement espérer, sous déduction des frais, à peu près un tiers de cette somme, au titre – et ce n'est qu'un des éléments constitutifs des recettes – de ristourne sur ce que l'UEFA permet comme gains pour la ville hôte, en l'occurrence le Canton.

En outre, je le rappelle ici, il est prévu une série de taxations supplémentaires, notamment sous l'angle des procédés de réclame, sous l'angle de l'empiètement sur le domaine public en dehors de la zone de la plaine de Plainpalais, toutes sommes qui s'additionneront et qui devraient nous permettre, une fois la manifestation passée, d'arriver à un total que j'espère évidemment le plus élevé possible.

Je rappelle qu'il s'agit ici, au final, d'espérer pour la Ville non pas une opération blanche, ce ne sera pas possible, mais une rentabilisation suffisante de ces espaces verticaux et horizontaux, afin de compenser le million de francs de charges supplémentaires généré par la présence de l'Eurofoot au mois de juin 2008. Vous avez voté ce million, constitué d'heures supplémentaires pour les pompiers et les agents de sécurité municipaux, de moyens supplémentaires pour la Voirie, qui sont bien naturels lorsqu'on envisage d'accueillir une population de supporters et de visiteurs supérieure à la moyenne.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Si les micros marchent bien ce soir, par contre, nous n'avons pas de vote électronique. Nous voterons donc à main levée et, si nous n'arrivons pas à déterminer la majorité, nous reviendrons à la bonne coutume du vote par assis/debout.

3. Questions orales.

M. Patrice Mugny, maire. M^{me} Catherine Buchet-Harder avait posé une question sur le coût de l'opération des affiches des moutons blancs. En réalité, c'est un peu plus que ce que j'avais dit. En fait, il y a eu 4000 francs pour les deux lauréats, 4800 francs pour les six participants au concours et 5840 francs d'impression, ce qui fait un total de 14 640 francs et 70 centimes. J'en profite pour signaler que chaque conseiller municipal et chaque conseillère municipale peut aller chercher une affiche de chacun des dessinateurs retenus.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je veux répondre à certaines questions sur l'amiante. J'ai lu ce matin l'article de la *Tribune de Genève*. Nous avons, dès 1999, entrepris des travaux dans de nombreuses écoles de la Ville de Genève qui contenaient de l'amiante, mais où il n'y avait pas de risques. Je pense qu'il faut contredire ce qui a été publié aujourd'hui dans le journal.

En effet, je n'ai jamais renoncé à rendre publique la liste des écoles où il y a de l'amiante – ou encore un tout petit peu d'amiante – mais, encore une fois, cela ne présente aucun danger, ni pour le personnel enseignant, ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les utilisateurs en dehors des horaires scolaires de ces écoles. Je suis transparent et je donnerai toutes les informations qui me seront demandées par vous et par les syndicats.

Au sujet du Forum des sports, certains d'entre vous m'ont dit ne pas avoir reçu la publicité... Vous l'avez sous les yeux.

Je réponds à Simon Brandt à propos de l'école de Contamines. Monsieur Brandt, en été 2007, l'entreprise Borga a été mandatée pour rénover une partie de cette école. Elle a proposé, le long de la barrière que vous mentionniez hier, du matériel pour cette rénovation. Il y a eu certainement une déprédation, un début

d'incendie, et la barrière de sécurité du préau de l'école de Contamines a été endommagée et calcinée. Le coût de l'opération pour rénover cette barrière est de 5000 francs. Nous n'avons pas fait les travaux à la fin de l'année civile, parce que nous étions déjà en dépassement de la ligne budgétaire du Service des écoles et institutions pour l'enfance, mais ils seront réalisés prochainement. Je n'ai pas voulu prendre sur la piste de ski...

Madame Fontanet, vous aviez posé la question du coût du stockage du banc de skate dans un entrepôt. Il s'agit de 142,05 francs par mois, et j'ai ici les justificatifs. Hier, j'ai oublié de vous dire, dans ma précipitation, que nous avons essayé de placer ce banc de skate dans différents quartiers, mais il y a eu opposition de beaucoup d'habitants et d'associations, qui nous demandent de faire attention au bruit. Nous essayons maintenant de faire au mieux pour trouver l'emplacement idéal, si je puis dire.

M. Grégory Baud a parlé de cette fameuse pierre glissante du parvis à l'entrée de la crèche Bertrand. Il a demandé que cette pierre soit moins dangereuse par temps humide. Cette problématique avait déjà été signalée le 10 novembre 2004 et une intervention avait été faite, mais nous avons vu, vous avez raison, que de nouveaux travaux sont nécessaires. Ils seront faits très prochainement. Ils figurent dans les projets d'interventions rapides du Service des bâtiments et de la Délégation de la petite enfance.

Dernière information en réponse à une question qui m'a été posée à la salle des pas perdus par une conseillère municipale radicale, au sujet de la gymnastique aquatique offerte gratuitement – c'est sur le site internet de notre département. Vous n'êtes pas concernée, chère Madame, puisque c'est pour les plus de 55 ans! Il y a trois cours à la piscine des Vernets, trois cours au bassin de Pâquis-Centre et trois cours au bassin Liotard. Ce n'est malheureusement pas dans votre quartier, mais je vais y réfléchir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici plusieurs réponses, parce que je n'ai pas été un bon élève l'année passée... Je ferai mieux cette année!

Je n'avais pas répondu à la question de M^{me} Valiquier Grecuccio, qui m'avait interpellé sur les normes pour les parkings. Je lui donne la réponse: les négociations se font de cas en cas, souvent avec beaucoup de difficultés. Exemple: Foyer de Sécheron, gare des Eaux-Vives, différents plans localisés de quartier tels que les Amandoliers, les Genêts et le Mervelet. Suite à une première intervention de la Ville de Genève, M. Cramer a annoncé officiellement, par courrier du 1^{er} septembre 2006, la constitution d'un groupe de travail pour plancher sur les normes de stationnement. Par retour du courrier, la Ville a désigné sa représentante...

Questions orales

Je vous passe les détails, mais toujours est-il que, pour l'instant, il n'y a pas de normes. Un groupe de travail a été mis sur pied pour définir, dans un règlement cantonal, des normes en rapport au coefficient entre les logements et le nombre de places de parking attribuées à ces logements.

La question suivante, de M. Maître, concerne la rue du Vieux-Collège. A la hauteur de la rue Verdaine, certains automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse et la priorité due aux piétons. Je suis un peu navré d'apporter ce genre de réponse, mais, bien évidemment, nous avons installé toute une série de mesures pour limiter la circulation, notamment la zone 20 km/h, où la priorité doit être accordée aux piétons.

Si un certain nombre d'automobilistes ne respectent pas ces obstacles concrets ni les règles de la circulation, il appartient au Canton d'agir, parce que, malheureusement, nous ne sommes pas outillés en l'état pour prendre d'autres mesures concrètes. Nous avons fait le maximum compte tenu de nos compétences et nous ne pouvons pas faire plus, si ce n'est de fermer complètement la rue. J'espère que lorsque nous proposerons une telle mesure à la rue de la Rôtisserie, tout le monde nous soutiendra.

J'en viens aux questions qui m'ont été posées hier soir, plus particulièrement à celle de M. Wisard. Il y avait trois questions en fait, et deux ont reçu une réponse que j'ai voulue complète dans le cadre de la discussion sur Artamis. Toujours est-il qu'une question m'a échappé et j'y réponds immédiatement. M. Wisard demandait que nous soyons pilotes dans l'opération de décontamination. Oui, Monsieur Wisard, nous sommes pilotes! La Ville de Genève étant la principale pourvoyeuse d'argent pour les frais de cette décontamination, il nous a été attribué, à la demande d'ailleurs du Conseil administratif, dans le cadre du groupe de pilotage, le pilotage de la décontamination depuis le 1^{er} janvier 2008.

En ce qui concerne le bâtiment à la route des Franchises, je ne m'étais pas plongé dans ce dossier. C'était donc une question de M^{me} Duarte Rizzolio. J'ai étudié ce dossier aujourd'hui et je crois que vous détenez la réponse à cette question, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque ce débat a déjà eu lieu et qu'une majorité du Conseil municipal a tranché.

Malheureusement, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur la proposition de mon prédécesseur, M. Ferrazino, qui prévoyait le classement de ce bâtiment. Je ne peux que prendre acte de cette décision et, comme vous le savez, je suis garant de la continuité des institutions. En conséquence, je ne vois pas comment je pourrais revenir devant le Conseil administratif pour demander le classement.

M^{me} Magnin m'a posé une question sur le rond-point de Plainpalais. Nous avons effectivement rénové l'ensemble des abris de trams et des statues de ce lieu.

Dans ce cadre-là, il s'est avéré qu'un mur de 2 mètres, si j'ose dire de manière succincte, réduisait la visibilité des passants sur le boulevard des Philosophes. Il a été décidé d'abattre ce mur avec l'accord de l'architecte, M. Lamunière, et, pour assurer une visibilité permanente, nous avons cru bon de ne pas mettre de dossiers aux bancs. Ainsi, les gens peuvent s'asseoir d'un côté comme de l'autre. De plus, l'implantation de ces bancs ne permettait pas d'envisager des bancs plus larges pour y installer des dossiers.

Voilà les réponses aux questions qui m'ont été posées et j'espère y avoir donné les suites qui s'imposent.

4. Projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M^{me} Salika Wenger, M. Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes» (PA-73)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement et de l'environnement;

¹ Annoncé, 2883.

- commission des arts et de la culture;
- commission du domaine public et des constructions;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission du logement;
- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité et de la salubrité;
- commission sociale, de la jeunesse et des sports.»

Le projet d'arrêté est renvoyé à la commission du règlement sans débat de préconsultation.

- 5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet d'arrêté du 26 juin 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Monique Cahannes, Silvia Machado, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso, renvoyé en commission le 11 septembre 2007, intitulé: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-70 A)¹.**

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- le projet d'arrêté PA-43 voté par le Conseil municipal durant la législature 2003-2007 en vue de défrayer ses membres pour la garde de leurs enfants;
- le fait que ce projet d'arrêté soit applicable à la seule législature 2003-2007,

¹Développé, 756.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du groupe socialiste,

arrête:

Article premier. – Une somme de 40 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.

Art. 2. – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2007-2011.

Préambule

Le titre de ce projet d'arrêté est issu d'une motion datant de 2000, changée en 2003 en un projet d'arrêté sur proposition du Parti démocrate-chrétien.

Séance du 18 octobre 2007

Audition des motionnaires, en l'occurrence les socialistes MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland et M^{me} Martine Sumi, membres de la commission sociale et de la jeunesse

Le public cible ne se limite pas aux parents, mais il s'étend aux élu-e-s qui ont une personne à charge vivant sous le même toit qu'eux. L'objectif principal de ce projet d'arrêté vise à atténuer un type d'antagonisme que rencontrent certain-e-s élu-e-s dans le cadre de leur engagement politique, soit la conciliation de leur mandat électif et de leurs responsabilités familiales.

En matière d'équité, le Parti socialiste considère que la résolution de ces exigences discrimine financièrement ceux et celles qui doivent assumer des frais de garde. Il rend attentif à la dimension de la représentativité à partir du moment où des élu-e-s ayant des personnes à charge ne devraient pas être discriminées.

Le Parti socialiste considère essentiel que ces personnes soient également représentées dans l'enceinte du Conseil municipal de la Ville de Genève, en par-

ticulier, et celle du monde politique, en général. Il est proposé de décloisonner ce qui a été fait jusqu'à présent, aucune des enveloppes accordées n'ayant été épuisée. Il paraît donc plus intéressant d'accorder une enveloppe globale.

De nombreux couples sont engagés politiquement. Or l'engagement politique d'un-e partenaire du couple ne doit pas être intégralement assumé par l'autre qui a aussi une vie sociale et professionnelle, également pas facile à joindre. La difficulté d'un engagement politique d'un-e membre du couple peut compliquer sensiblement la vie familiale.

Un remboursement des frais de garde semble un moyen simple et équitable d'apporter un palliatif à cet achoppement.

Il y a aussi les familles monoparentales qui requièrent un soin bienveillant.

Le fonctionnement des outils institutionnels se pose. On voit qu'il y a toute une frange de la population qui est exclue et qui dépasse le cadre de cette motion.

Crainte est exprimée qu'à terme la politique soit l'objet de professionnel-le-s uniquement.

Entre la théorie et la réalité, remarque est faite que ce sont les femmes qui supportent le plus du poids de la conciliation entre le monde familial et politique. Cette mesure serait un moyen de favoriser l'engagement politique des femmes. Dans un souci de cohérence, il faudrait s'assurer que les gardes sont correctement payé-e-s, par exemple avec le chèque service.

Certains partis politiques ont déjà fait le pas de rembourser les frais de garde des personnes souhaitant une aide concrète pour des frais de garde. Ce parlement l'avait fait pour la législature précédente, rien n'empêche, de fait, de réitérer l'expérience, voire de la pérenniser.

C'est un combat politique, car la reconnaissance des frais relatifs à des personnes à charge est quelque chose d'important qui doit dépasser le cadre partisan. C'est un choix de société où sont donnés, aux femmes en particulier, les moyens de prendre place avec plus d'égalité d'accès.

Personne ne va s'enrichir, puisqu'il s'agit d'un simple remboursement de frais de garde.

Le côté proportionnel n'a sciemment pas été abordé, car l'idée première était de rembourser les débours réels mais, comme au Conseil municipal tout fonctionne sur la base de forfaits, l'organisation de ces remboursements est finalement aussi pensée en forfaits moyens.

Plusieurs commissaires souhaitent que l'on fasse un bilan de l'expérience et d'autres un remboursement plus fréquent que l'annuel prévu.

Séance du 8 novembre 2007

Audition de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal

M^{me} Cabussat rappelle qu'elle avait elle-même alerté des conseillers et des conseillères en les prévenant que le projet d'arrêté PA-43 n'était plus valable pour la nouvelle législature.

Elle explique que, en février 2005, deux séances avaient été organisées avec le bureau et les chef-fe-s de groupe pour préciser dans quels cas ces frais de garde étaient pris en charge. Il avait été décidé que ce remboursement intervenait dans les cas de séances plénières, caucus et commissions. De plus, cela pouvait concerner, outre des enfants en bas âge, également un parent malade dont le conseiller municipal ou la conseillère municipale avait la charge.

Sur la base d'un formulaire, rempli et signé par l'intéressé-e, contresigné par la chefferie de groupe, les frais seraient remboursés, selon les tarifs pratiqués par l'Université de Genève. Sur cette pratique, M^{me} Cabussat n'a constaté aucun abus.

Les tableaux (annexe) sont éloquentes et démontrent, d'une part, la modestie des demandes et, d'autre part, l'autonomie responsable des ayants droit qui ont renoncé à faire la demande quand l'aide financière a été jugée superflue pour eux et pour elles.

La base de remboursement est de 15 francs l'heure. En cas de garde plus spécifique que celle d'un simple baby-sitting, comme les soins à une personne handicapée, M^{me} Cabussat rappelle que, ne s'agissant pas d'un règlement, cela ne lui pose pas problème, pour autant que le décompte soit avalisé comme tel par la chefferie de groupe, mais elle ne va pas s'immiscer dans cette surveillance. Son contrôle se borne à comparer les dates indiquées sur le décompte avec celles des séances concernées.

Elle précise encore que ce sont quatre heures et demie qui ont été accordées pour une séance plénière, donc, théoriquement, 67,50 francs.

Séance du 29 novembre 2007*Discussion*

Au préalable, l'Alternative suggère comme unique amendement que le rythme de présentation des factures puisse devenir trimestriel en lieu et place d'annuel. Un consensus se dessine entre l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien: trouver une solution moins atypique et plus pérenne dans l'avenir, afin que les frais

de garde deviennent banals comme le sont les frais de repas ou d'indemnisation en cas de déplacement.

Positions des partis

Union démocratique du centre

Ce groupe ne soutiendra absolument pas ce projet d'arrêté, car les personnes qui se sont engagées en politique savaient ce qu'il en était. Quand on fonde une famille, on a des responsabilités, le père comme la mère.

Parti libéral

La position du groupe libéral déjà annoncée en séance plénière demeure inchangée: refus de ce projet d'arrêté.

Parti radical

Le représentant radical refuse ce projet d'arrêté et s'exprimera à ce sujet en séance plénière.

Parti démocrate-chrétien

Ce groupe soutiendra ce projet d'arrêté. Il sera toujours attentif à ce que des abus ne se produisent pas et aimerait qu'on pérennise cette enveloppe.

Les Verts

Le groupe soutiendra ce projet d'arrêté, car les Verts ont toujours soutenu la cause féminine. Cette aide donnera un signe fort pour que les femmes puissent s'engager en politique ou ailleurs.

Parti socialiste

Après avoir pu constater combien les gens ont été consciencieux et modestes dans leurs demandes de remboursement de débours jusqu'à ce jour, les socialistes accepteront ce projet d'arrêté afin de donner un signe fort aux parents d'enfants en bas âge ou aux personnes ayant la charge de personnes dépendantes en leur apportant une aide financière compensatoire de leurs frais supérieurs à la moyenne de leurs collègues politiciens et politiciennes.

A gauche toute!

Le groupe A gauche toute! soutiendra aussi cette proposition, car on lance un message clair, particulièrement aux femmes, leur permettant de s'investir en leur apportant un soutien pécuniaire concret.

Vote

Mis aux voix, le projet d'arrêté PA-70 amendé («trimestrielle») est accepté par 10 oui (2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 R).

Précision technique est encore faite de ce que, suite à des modifications intervenues dans le règlement du Conseil municipal et des changements de numérotation, il s'agit de l'article 135, alinéa 1, auquel il est fait référence dans le texte et non plus de l'article 141. La correction est évidemment apportée à la réécriture du projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Une somme de 40 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture trimestrielle au bureau du Conseil municipal.

Art. 2. – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2007-2011.

Annexe mentionnée

FRAIS DE GARDE - LEGISLATURE 2003 - 2007

Récapitulatif - Année 2003

2003	S	L	Ve	UDC	AdG/Sl	PT	DC	R
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'567.00	SFr. -				
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'567.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'567.00

Récapitulatif - Année 2004

2004	S	L	Ve	UDC	AdG/Sl	PT	DC	R
DC	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'740.00	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 400.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 450.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'700.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 2'100.00	SFr. -	SFr. 450.00	SFr. -	SFr. 1'740.00	SFr. -

Récapitulatif - Année 2005

2005	S	L	Ve	UDC	AdG/Sl	PT	DC	R
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 450.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 259.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -
DC	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 960.00	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 967.50	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 39.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'006.50	SFr. -	SFr. 709.00	SFr. -	SFr. 960.00	SFr. -

Récapitulatif - Année 2006

2006	S	L	Ve	UDC	AdG/Sl	PT	DC	R
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 242.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 58.50	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
DC	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'160.00	SFr. -
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 58.50	SFr. -	SFr. 242.00	SFr. -	SFr. 1'160.00	SFr. -

Recapitulatif - Année 2007

2007	S	L	Ve	UDC	AGII	DC	R
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 116.00	SFr. -	SFr. -
AdG/Sl	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 864.50	SFr. -	SFr. -
Ve	SFr. -	SFr. -	SFr. 45.50	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 45.50	SFr. -	SFr. 980.50	SFr. -	SFr. -

Totaux par parti

	S	L	Ve	UDC	AGII	PT	DC	R	AGI
2003	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'567.00	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2004	SFr. -	SFr. -	SFr. 2'100.00	SFr. -	SFr. 450.00	SFr. -	SFr. 1'740.00	SFr. -	SFr. -
2005	SFr. -	SFr. -	SFr. 1'006.50	SFr. -	SFr. 709.00	SFr. -	SFr. 960.00	SFr. -	SFr. -
2006	SFr. -	SFr. -	SFr. 58.50	SFr. -	SFr. 242.00	SFr. -	SFr. 1'160.00	SFr. -	SFr. -
2007	SFr. -	SFr. -	SFr. 45.50	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. 980.50
Totaux	SFr. -	SFr. -	SFr. 4'777.50	SFr. -	SFr. 1'401.00	SFr. -	SFr. 3'860.00	SFr. -	SFr. 980.50

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Une fois n'étant point coutume, Monsieur le président, je vous propose d'examiner d'abord ce que demande le projet d'arrêté PA-70 et de le replacer dans le contexte de l'ensemble du budget de notre Ville. La demande donc: indemniser les élu·es et les élus de notre Conseil qui en feraient la requête dans le cas de charges de famille, sous réserve de présentation de pièces justificatives de leurs débours.

Puis le contexte: 40 000 francs, au grand maximum, pourraient être utilisés pour réaliser le remboursement de ces dépenses aux personnes concernées; 40 000 francs, sur un budget de plus de 1 milliard de francs, cela représente 0,004%. Pour celles et ceux qui ont fait math sup, cela fait combien? Cela fait 4 francs pour 100 000 francs! Ceci n'étant qu'une probabilité lorsque l'on observe les chiffres de la réalité, en prenant même l'année la plus onéreuse de la législature 2003-2007, c'est-à-dire l'année 2004, où la proportion n'a été que de 4 francs pour 1 million de francs. Permettez-moi de sourire quant au gouffre financier que serait pour notre collectivité cette prise en charge des frais de garde liée à notre mandat électif dans un cadre bien délimité!

Venons-en maintenant au fond. J'aspire personnellement à un prochain débat sur une nouvelle constitution pour notre Canton, car la résistance de certains et de certaines n'est fondée que sur les archaïsmes de l'organisation familiale de ce que j'appelle la famille Ovomaltine, c'est-à-dire le papa pourvoyeur de fonds et maman bonne fée du foyer, même si elle s'occupe en travaillant à l'extérieur, faisant du bénévolat ou même s'engageant en politique.

La question de la garde des enfants ne s'est posée qu'au moment de l'accès à la sphère politique pour ce qui est des jetons pour indemniser dans ce cas-là. Elle s'est posée sous différents angles. L'heure des séances, par exemple, l'heure des commissions, l'organisation et aussi sous l'angle de qui paie les frais de garde liés à l'exercice du mandat électif. Répondre que cela ne relève que d'un choix privé, c'est nier toutes les difficultés qu'ont encore aujourd'hui principalement les mères à joindre les deux bouts de la bourse et du temps pour arriver à jongler avec la famille, le boulot, les engagements citoyens, la politique, et avoir occasionnellement un petit espace pour elles, pour reprendre leur souffle.

Certaines personnes de cette enceinte ne souhaitent pas bénéficier de ce remboursement pour frais de garde. Leur choix les honore et nous savons très bien que toutes les femmes n'ont pas les mêmes besoins, comme tous les hommes n'ont pas les mêmes besoins. Mais pour pouvoir parler de choix, il faut qu'il y ait une réalité concrète. Mais, s'il vous plaît, reconnaissez que cette modeste contribution à des frais effectifs de garde peut être un soutien indispensable à certains budgets, et ne privez pas ces personnes de ce coup de pouce à la fois important et symbolique! Car s'il est superflu pour certaines et certains, il est vital pour d'autres personnes au niveau de leur carrière politique.

C'est une manière de montrer aussi aux femmes, en particulier, mais aussi aux jeunes pères et aux personnes ayant des personnes âgées ou handicapées à charge, qu'elles et qu'ils sont bienvenus dans cette assemblée.

Toute cette assemblée est une fois dans l'histoire tombée d'accord qu'il était normal d'être indemnisés de 42 francs pour aller manger entre nos deux séances. Quoi de plus normal que de tomber aujourd'hui d'accord d'indemniser les gardes pour charges de famille des personnes qui solliciteraient ce remboursement au prix de 15 francs l'heure, qui est le prix des étudiants de l'Université de Genève?

Cela fait cent ans que Simone de Beauvoir est née. On la célèbre ces jours beaucoup et elle le mérite bien. Elle est de celles qui nous ont ouvert les yeux, nous, femmes et hommes, et elle a élargi nos horizons de pensée et de partage du monde, et des rôles, et des tâches. Laissez-la vraiment entrer dans l'histoire en acceptant ce soir, puis en le pérennisant par la suite, cet arrêté PA-70, en prouvant que la place des parents dans ce Conseil est juste devenue une évidence!

Premier débat

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, 4 francs pour 100 000 francs, pour vous, ce n'est pas grand-chose, je suis tout à fait d'accord. Nous, ici, nous parlons d'une affaire de principe. Nous touchons tous des jetons de présence, nous savons comment cela fonctionne: la plupart reversent une grande partie, la moitié, 75%, à leur parti politique.

Ces partis politiques qui prônent la politique de la famille, c'est magnifique, nous sommes tout à fait d'accord. Nous avons lancé une initiative pour les horaires continus à l'école, nous avons voté pour la municipalisation des crèches, nous avons déposé un projet de loi cantonal qui prévoit de déduire les frais de garde. Le Parti radical pense aux enfants, pense que tout le monde est le bienvenu dans cette enceinte, Mesdames et Messieurs.

Néanmoins, puisque certains partis prônent la politique de la famille, ils feraient mieux de l'appliquer... Ces partis qui touchent les jetons de présence de leurs conseillers municipaux et qui ne leur remboursent même pas les frais de garde, trouvez-vous cela normal? Eh bien, nous, le Parti radical, nous ne trouvons pas du tout cela normal! Nous demanderons donc le vote nominal sur cet objet, non pas pour vous embêter, Monsieur le président, puisque vous venez de nous annoncer que le vote électronique ne fonctionne pas...

Le président. Il n'y a pas de problème, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Patricia Richard. Merci, Monsieur le président. Mais tout simplement pour que le peuple genevois sache exactement qui dit voter pour la famille mais ne l'applique pas avec ses propres deniers.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais rappeler deux éléments à l'assemblée sur ce sujet, dans lequel il est facile d'être démagogique, mais beaucoup moins facile d'être juste. Le premier, c'est que le fait d'être conseiller municipal n'est pas un droit, ce n'est pas un droit acquis, c'est une activité qu'on choisit, pour laquelle on se présente sur des listes pour se faire élire, ou pas élire. Mais lorsqu'on se fait élire, on a un certain nombre d'engagements à remplir, contre lesquels on touche des jetons de présence qui compensent un peu le temps passé à préparer des objets.

Etre conseiller municipal n'est donc pas un droit, mais un choix. De la même manière, pour les couples et les personnes en âge d'avoir des enfants ici, avoir des enfants n'est pas un droit. Avoir des enfants est le choix d'un couple, qui décide de continuer l'histoire de sa famille pour une génération et qui décide d'avoir des enfants. Avoir des enfants n'est pas un droit, mais un choix, et il entraîne un certain nombre de responsabilités, parmi lesquelles le fait de garder ses enfants ou de les faire garder.

Lorsque l'on travaille, je ne sache pas que les employeurs remboursent la crèche pendant les heures de travail. Pourquoi le Conseil municipal rembourserait-il la garde d'enfants pendant les heures de séance, qui sont rémunérées à un tarif largement supérieur au salaire horaire que nous percevons en moyenne? Je ne dis même pas en moyenne, je dis au-dessus des extrêmes.

Ainsi donc, lorsqu'on est conseiller municipal, il faut faire certains choix, lorsqu'on a des enfants, il faut faire certains choix. J'ai dû les faire en son temps et, ma foi, comme je l'ai déjà évoqué lors de mes interventions précédentes, le problème, pour moi, d'être conseiller municipal, alors que mes enfants étaient à la maison, n'était pas du tout le fait de toucher l'indemnité des droits de garde ou pas de la part de mon parti ou du Conseil municipal, le problème était que je n'étais pas avec mes enfants et que, en tant que père, c'est bien cela qui était embêtant. Et cela n'est pas remboursable, c'est inclus dans le contrat du conseiller municipal de base.

Le second élément que j'aimerais verser au dossier de ces droits de garde ou de ce remboursement des frais de garde, c'est que je trouve complètement absurde que ces droits de garde ne soient pas, non pas proportionnels, mais accordés jusqu'à un certain niveau de salaire. Imaginez que quelqu'un parmi nous touche 250 000 francs par année de salaire. Accepterions-nous qu'il aille encore quémander 15 francs l'heure pour faire garder ses enfants? Cela me paraît complètement inique. (*Protestations.*)

Ces droits de garde sont donc antisociaux et contraires aux engagements des conseillers municipaux et des parents!

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts accepteront le projet d'arrêté PA-70 sur les indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge. Pour les Verts, il est clair qu'il ne s'agit là nullement d'enrichissement personnel, mais bien de donner un signe fort pour lutter contre la discrimination financière de ceux et celles qui doivent assumer des frais de garde, qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes à charge.

Cela concerne bien évidemment en première ligne les familles monoparentales, qui nécessitent une attention toute particulière, mais aussi les couples, où l'engagement politique de l'un ne doit pas être intégralement assumé par l'autre. Sans compter qu'il y a de nombreux couples où les deux partenaires sont actifs, que ce soit dans des partis ou des associations. Les familles représentent une large frange de la population et elles doivent être représentées au sein de notre assemblée. A nous de leur en donner les moyens.

Si nous regardons ce qui s'est passé entre 2003 et 2007, force est de constater que cette aide a été sollicitée de manière très modeste. Non seulement il n'y a eu aucun abus, mais, en plus, les sommes allouées n'ont pas été entièrement dépensées. Les demandes varient selon les âges des élus, il a semblé aux motionnaires plus adéquat de décloisonner la somme, pour passer d'un système où chaque parti avait une enveloppe précise à celui d'une enveloppe globale de 40 000 francs.

Les Verts soutiennent également cette idée, mais ils souhaitent qu'à l'avenir une solution pérenne soit envisagée, afin que nous n'ayons pas à refaire ce débat tous les quatre ans, ce qui est non seulement une perte de temps, mais aussi une perte financière.

Les Verts voteront donc ce projet d'arrêté, qui donne un signal fort non seulement aux femmes, mais aussi aux familles. Mais nous gardons aussi à l'esprit l'idée de revenir avec des propositions de pérennisation de ces indemnités, au même titre que celles de repas ou de déplacements qui ont déjà été acceptées.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter du montant de l'enveloppe ou du public cible que ce projet d'arrêté touche, mais plutôt de réfléchir sur le principe d'une telle enveloppe.

Au risque de me répéter, lorsque nous décidons de nous engager en dehors de notre sphère privée, que ce soit dans la vie active, politique ou associative, nous

nous informons des règles et des conditions qui nous permettront de prendre une décision en toute connaissance de cause, pour assumer les responsabilités qui nous incomberont. Une discussion et une réorganisation entre conjoints, dans le cas des charges de famille, a lieu pour savoir si cet engagement est possible. Ensuite, il s'agit de prendre ses responsabilités et d'assumer.

Quand je lis, dans le rapport PA-70 A, que «l'engagement politique d'un-e partenaire du couple ne doit pas être intégralement assumé par l'autre qui a aussi une vie sociale et professionnelle», je m'inquiète de la responsabilité des parents eu égard à la décision qu'ils ont prise lorsqu'ils ont été d'accord d'assumer une charge de famille supplémentaire. Nous savons tous qu'un engagement politique va bien au-delà d'une indemnisation possible et que celle-ci ne répond en aucun cas au manque de temps que nous pouvons avoir pour notre famille et nos enfants.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut pas accepter un tel projet d'arrêté. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'ai le sentiment, Monsieur le président, que nous sommes en train d'avoir une discussion pour savoir si le verre est à moitié plein ou à moitié vide... Effectivement, comme le disait M. Barbey, c'est un choix individuel de se présenter ou non à une élection... Bien sûr, c'est un choix individuel, en tout cas il faut l'espérer dans la vaste majorité des cas, d'avoir ou non un enfant!

En revanche, le groupe démocrate-chrétien pense qu'il nous appartient aussi de veiller à ce que la fonction élective soit réellement ouverte à tous. Je pense que chacun l'aura remarqué, on ne peut pas dire, pour donner un exemple, que les petits entrepreneurs abondent sur nos bancs, que ce soit dans cette municipalité ou d'autres, ou au Grand Conseil. Et ce n'est pas pour rien... Nous le savons bien, que ce soit en raison de leur profession ou de leur emploi du temps, des personnes ne peuvent pas faire le choix d'apporter un plus à leur collectivité.

En effet, il ne faut quand même pas oublier – j'espère que c'est le cas des 80 conseillers municipaux qui siègent ici – que si nous sommes là, le but du jeu est de le faire non parce que nous nous amusons bien entre nous, mais parce que nous souhaitons apporter un plus à notre communauté.

Or, pour nous, précisément, l'indemnité que nous discutons ce soir va bien dans le sens de donner un coup de pouce, de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes, avec les profils les plus différents possibles, puissent se donner la liberté de siéger et de venir apporter leur pierre à notre édifice municipal.

De plus, je me permets de faire remarquer que nous avons tout à l'heure parlé uniquement de la garde des enfants. Il s'agit d'une indemnité pour la garde de personnes à charge, ce qui peut aussi être une personne âgée.

Dans ce cadre, le groupe démocrate-chrétien prend pleinement sa responsabilité. Oui, nous sommes le parti de la famille et donc, oui, nous allons accepter cette indemnité! Je vous dirais même, Monsieur le président, qu'en réalité nous aurions souhaité que cette indemnité soit pérennisée et que nous discussions à relativement brève échéance d'un mode de répartition d'une enveloppe qui ne soit pas simplement sur la base du premier venu premier servi.

M. Grégoire Carasso (S). Je me félicite d'entendre que le Parti démocrate-chrétien a compris le cadre dans lequel s'inscrivait cette discussion. A l'intention toute particulière des groupes radical et libéral – l'Union démocratique du centre me surprend un peu moins, je ne vous le cache pas – j'aimerais simplement apporter une précision.

Nous avons beaucoup entendu ces groupes parler de jetons de présence et du type d'indemnités que nous percevons, alors que le débat qui nous occupe en l'occurrence – et qui vous préoccupe, semble-t-il, ce soir – a trait au remboursement de frais effectifs. Or la question qui se pose est précisément de savoir si, politiquement, vous considérez que ces frais méritent remboursement et qu'un conseiller municipal ne devrait pas les avoir à sa charge. Par exemple, l'indemnité de repas ne fait généralement pas l'objet de discussions aussi longues et aussi laborieuses... Tout le monde, dans cette enceinte, semble reconnaître qu'elle est légitime puisqu'il s'agit d'un remboursement de frais effectifs.

En commission, il nous a été posé la question de savoir pourquoi des frais de parking ou de taxi pour se rendre au Conseil municipal ne pourraient pas également être remboursés. A mon sens, c'est précisément l'objet du débat de ce soir. Politiquement, le groupe socialiste considère que ce type de remboursements n'a absolument aucune raison d'être. Tout au contraire, nous considérons que les parents qui ont des enfants en bas âge ou des personnes âgées ou handicapées à charge n'ont pas à assumer de leur propre poche ces frais effectifs, qui, je le souligne, ne sont remboursés que sur la base des factures présentées.

C'est donc pour des raisons politiques de remboursement de frais et non pour des questions de jetons de présence et de débats lancinants sur la professionnalisation de la politique que nous accepterons ce projet d'arrêté PA-70.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'ai écouté attentivement les propos du préopinant libéral. Il nous a expliqué que les salariés et salariées, quand ils allaient travailler, ne bénéficiaient pas de frais de garde. Je me suis tout à coup

interrogée, car, avons-nous lu dans la presse de ce jour, l'Entente propose, au niveau du Grand Conseil, des diminutions d'impôts et, notamment, de dégrever des frais de garde pour les enfants de l'ordre de 1000 francs, alors que nous savons que les familles modestes paient, grosso modo, 300 francs pour un enfant placé à plein temps.

Il y a un léger différentiel, c'est le moins qu'on puisse dire, et je vois que, finalement, ce que l'on refuse d'un côté, on sait se l'attribuer très, très généreusement de l'autre.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, dans un premier temps, je ne voulais pas prendre la parole, parce que, pour notre groupe, il apparaissait vraiment évident que nous voterions ce projet d'arrêté, ces indemnités, et que cela ne poserait pas beaucoup de problèmes à l'Entente. Mais j'ai entendu certains propos et je n'ai pas du tout envie de les laisser passer.

Vous ferez la communication, Monsieur le président, pour ma préopinante radicale, qui veut que les Genevois soient au courant de certaines choses. D'abord, ce n'est pas les Genevois, mais les citoyens et les citoyennes qui habitent en ville de Genève. C'est comme si, dans cette salle, la majorité des gens abusait en fait de ces jetons de présence. Je vous rappelle que nous parlons, pour ces quatre dernières années, d'un montant maximum de 4000 francs par année. Ce n'est donc pas abusif.

J'aimerais relever que le Parti libéral laisse entendre que nous gagnons des salaires faramineux. Or, que je sache, la majorité des personnes qui sont ici gagnent modestement leur vie. Je voulais, comme le disait ma préopinante, remettre un peu les choses à leur place.

Le groupe A gauche toute! a une conception moderne – et non rétrograde – de la famille, conception selon laquelle le père et la mère peuvent faire les deux de la politique, en même temps ou alternativement. Cela justifie d'autant plus le versement de ces indemnités.

J'aimerais aussi rappeler une chose importante. Monsieur le président, vous ferez la commission à M. Barbey?

Le président. Je n'y manquerai pas, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Maria Casares. Un aspect a été oublié dans les propos tenus jusqu'à présent: la majorité de l'Entente donne à entendre que les familles monoparentales

n'auraient pas le droit, en fait, de siéger dans cette enceinte... Ces personnes ne pourraient donc pas être représentées, puisque, bien évidemment, elles n'ont pas de conjoint, ni la possibilité de faire garder les enfants par des grands-parents ou d'autres personnes. Par conséquent, ces indemnités sont d'autant plus justifiées. Il y a aussi des femmes ou des hommes seuls avec des enfants qui ont envie de s'engager. Pour eux, ce projet d'arrêté est un signal d'encouragement.

Un autre aspect mérite d'être relevé. Nous tenons à différencier, à A gauche toute!, les jetons de présence des indemnités pour garde. En effet, nous donnons un signal clair, un signal pour s'engager, et nous innovons en mettant en place ce modèle. Je rêve – les rêves ont toujours porté – que nous pouvons nous poser comme modèles et que les patrons suivront l'exemple du Conseil municipal. Pourquoi pas? Cela s'est peut-être déjà fait.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, j'aimerais finir mon intervention par une boutade, qui a néanmoins un caractère un peu sérieux. Selon le profil de M. Barbey, pour faire de la politique, si j'ai bien compris ses propos, il faudrait être une personne andropausée... (*rires*) ou ménopausée, ou alors il faudrait être divorcé sans enfants, ou célibataire, ou retraité sans enfants... Voilà le modèle des libéraux pour faire de la politique! (*Exclamations et applaudissements.*)

Le président. Il y a une autre catégorie, Madame la conseillère municipale, vous demanderez au *Matin bleu*... (*Rires.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je voudrais réagir à quelques propos. C'est avec beaucoup de plaisir que nous, les Verts, avons entendu les interventions de l'Alternative, mais aussi celle de M^{me} Rys, qui a dit quelque chose de très important et je souhaiterais que cela reste bien gravé dans toutes les mémoires: grâce à cet outil supplémentaire que nous nous donnons aujourd'hui, nous faisons en sorte que le plus grand nombre de personnes puissent siéger dans ce Conseil municipal.

C'est bien cela l'égalité dont nous parlons, l'égalité entre hommes et femmes, et j'aimerais rendre un hommage à tous les bureaux de l'égalité, qui travaillent beaucoup, notamment sur la conciliation des temps d'activité professionnelle. Et cet outil que ce Conseil municipal va se donner ce soir est bien un outil qui permet de concilier les temps, pour les hommes et pour les femmes, les papas et les mamans qui ont des enfants ou des personnes âgées à charge.

M^{me} Patricia Richard (R). Nous tenons juste à préciser une chose. Nous ne sommes pas contre un remboursement, simplement, ce n'est pas à la municipa-

lité, qui vous donne déjà 100 francs l'heure, de payer encore 15 francs l'heure. C'est aux partis de rembourser ce qu'ils prennent à leurs conseillers.

Deuxième débat

Le président. Madame Richard, vous avez demandé le vote par appel nominal. Etes-vous suivie par quatre personnes au moins? (*Plusieurs mains se lèvent.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 44 oui contre 27 non.

Ont voté oui (44):

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (27):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégoire Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Richard North (UDC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Philippe Cottet (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Anne Pictet (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Une somme de 40 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture trimestrielle au bureau du Conseil municipal.

Art. 2. – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2007-2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés» (P-193 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 23 avril 2007 à la commission des pétitions. Cette dernière l'a renvoyée à son tour à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 30 avril 2007.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié la pétition P-193 lors des séances des 28 juin, 1^{er} et 8 novembre 2007. La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'excellence et l'aide fondamentale de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 juin 2007

Audition des pétitionnaires: M^{me} Magali Bertholet-Pradervand, présidente de la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA), M. Souhail Mouhanna, président de l'Avivo, et M. Marc Turrian, vice-président de l'Avivo, accompagnés de trois membres de l'Avivo et de la FGCA venu-e-s assister aux discussions

Fondée en 1970, la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA) représente, à ce jour, 36 clubs d'aînés et associations de seniors du canton de Genève, soit quelque 5000 seniors. Elle a pour mission de favoriser la solidarité et l'entraide entre ses membres, ainsi que l'information et la formation des président-e-s. Elle a une fonction de représentation auprès des autorités de la Ville et du Canton. De plus, elle vise à promouvoir la culture en redistribuant les billets de spectacles, mis à sa disposition par la Ville de Genève.

L'Avivo, quant à elle, regroupe 17 000 membres à Genève et est engagée dans divers combats pour la défense des aîné-e-s.

C'est la FGCA qui a été informée, en février, de la fermeture et de la vente des maisons de vacances pour aîné-e-s et qui a immédiatement décidé de se mobiliser pour les sauver. Elle a contacté l'Avivo, le Mouvement des aîné-e-s et l'Université du troisième âge pour les enjoindre de lancer conjointement une pétition. Seule l'Avivo a souhaité se joindre à cette démarche. A la fin avril, la pétition

¹ «Mémoire 164^e année»: Commission, 6906.

Pétition: maisons de vacances pour aînés

avait déjà récolté 8300 signatures, témoignant ainsi de la préoccupation des aîné-e-s concernant le sort de ces maisons.

Ces deux maisons ont plus de quarante ans de succès confirmé: Florimont, à Gryon, 26 chambres, fut ouvert en 1963 et la Nouvelle Roseraie, à Saint-Légier, 21 chambres, en 1967. Elles offrent des prestations hôtelières, des soins de base et assurent une sécurité à leurs hôtes et leurs hôtesse, 24 heures sur 24. Leur clientèle, domiciliée en priorité dans le canton de Genève, est composée par des personnes âgées ne pouvant plus fréquenter les voyages organisés et nécessitant un encadrement médico-social approprié.

Ces deux maisons comportent une soixantaine de lits (pour les 60 000 aîné-e-s du canton) servant à accueillir des personnes très âgées (83 ans en moyenne) qui ne peuvent plus effectuer des séjours de vacances ailleurs.

Elles sont ouvertes 36 semaines par année pour la clientèle et, durant ces trois dernières années, les deux maisons de vacances confondues ont accueilli 2886 pensionnaires, représentant 35 668 nuitées.

Grâce à des dons et legs privés, elles ont été aménagées et équipées pour pouvoir recevoir des aîné-e-s, puis des personnes handicapées, depuis la rénovation des deux bâtisses. Depuis la publication du rapport Andersen, en 1997, l'Hospice général a commencé à mettre un terme aux activités qu'il estime ne pas entrer directement dans ses objectifs. Ces établissements reçoivent également des personnes qui sortent d'un séjour à l'hôpital ou qui traversent des moments de crise (deuil, maladie d'un-e proche). A Gryon, deux séjours par année sont prévus pour accueillir des malades d'Alzheimer avec des accompagnants (famille, conjoints, etc.). Le taux d'occupation des maisons est respectivement de 93% et 85%. Elle mentionne que tout y est conçu pour garantir le respect et l'autonomie des personnes. Elle indique encore que ces établissements permettent, à terme, de faire des économies, car restaurer la santé et le moral des personnes âgées évite dans bien des cas des hospitalisations ou des séjours en établissement médico-social.

Les pétitionnaires s'interrogent sur le type d'actions que le Conseil municipal peut entreprendre pour maintenir ces prestations, dont bénéficient essentiellement des personnes de condition modeste. Ils relèvent que la Nouvelle Roseraie – toujours soutenue à hauteur de 500 000 francs par année par la Ville de Genève – est à moitié propriété de la Ville et à moitié celle de l'Hospice. Après avoir été reçus par la commission du Grand Conseil, il leur apparaît clairement que l'Etat veut se débarrasser de ces maisons de vacances pour réduire les coûts.

Il apparaît aux pétitionnaires que, grâce au lancement de la pétition, la fermeture qui devait avoir lieu en 2007 a été repoussée. L'Etat voudrait remettre la gestion en mains privées. L'Avivo a été contactée en ce sens, mais a répondu qu'elle accepterait seulement si trois conditions étaient remplies:

- maintenir, voire développer les prestations;

- n’entraîner aucune charge financière pour l’Avivo, qui manque déjà largement de moyens;
- maintenir le statut de droit public pour le personnel.

L’Association de défense des retraité-e-s craint que la gestion ne soit confiée à des partenaires cherchant à faire du profit, au détriment du personnel et des prestations. Cette question de la reprise doit être discutée au conseil d’administration de l’Hospice général, mais la Ville a son mot à dire, puisqu’elle est à moitié propriétaire.

Suite à l’audit de la fiduciaire Andersen, les maisons de vacances ont déjà diminué le personnel de moitié et ont fait fusionner les directions des deux établissements.

Toute personne peut avoir accès à ces maisons. Chacun-e doit s’acquitter de son séjour, qui n’est pas pris en charge par l’Office cantonal des personnes âgées ou la caisse maladie. Une chambre est facturée environ 100 francs par jour, alors que le coût effectif est d’environ 200 francs.

Les pétitionnaires vont être reçus par M. François Longchamp, conseiller d’Etat, et le prochain numéro du journal de l’Avivo, distribué à ses 17 000 membres, traitera de cette question. Les retraité-e-s risquent fort de descendre dans la rue ces prochains mois.

Les pétitionnaires attendent de la Ville qu’elle fasse entendre sa voix contre la fermeture et même qu’elle agisse pour l’amélioration des prestations de ces deux maisons. En fait, il y a déjà eu deux motions sur ces maisons discutées lors de la législature 1999-2003.

Rappel est fait que, lors des débats précédents sur la Nouvelle Roseraie au Conseil municipal, il avait été question d’un rachat par la Ville pour un franc symbolique, en raison d’une dette de l’Etat envers la Ville, et ce serait un grand soulagement pour les pétitionnaires si la Ville acquérait ces deux bâtiments.

Les séjours des personnes âgées passés dans ces maisons permettent à l’entourage de souffler une semaine entière. Ce sont, du reste, souvent les familles qui offrent ces vacances à leurs parents âgés. La durée des séjours est souvent d’une quinzaine de jours.

Comme l’Hospice général a prévu, dans son rapport «Réflexion stratégique pour 2007-2010», de se recentrer sur l’aide sociale et l’aide aux requérant-e-s d’asile en réduisant son aide auprès de la population genevoise, la crainte des pétitionnaires est la fermeture programmée des deux maisons de vacances pour aîné-e-s.

Les pétitionnaires non seulement le craignent, mais le déploreraient parce que, d’un coût raisonnable pour la collectivité, ces deux maisons de vacances rendent un service inestimable dans le réseau de prévention. Elles sont non seu-

lement extrêmement appréciées des résident-e-s, mais aussi de leur famille, car elles leur offrent un espace de répit dans l'accompagnement de leur parent, dont elles assurent la charge tout au long de l'année.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par M^{me} Marie-Françoise Lücker-Babel, juriste, et M. Pierre Hausheer, administrateur au Service social de la Ville de Genève

M. Tornare explique que la Nouvelle Roseraie, maison de vacances, est propriété de la Ville à raison de 50% et que l'autre 50% appartient à l'Hospice général. Il sait que la plupart des conseillers municipaux ont toujours été beaucoup attachés à cette maison. Il remercie à titre posthume M^{me} Liliane Johner, qui s'était beaucoup investie dans la défense de cette maison.

Le Conseil municipal a souvent exprimé le désir que le Conseil administratif conserve une ou deux de ces maisons de vacances. Il ne cache pas que ce n'était pas l'avis du Conseil administratif de l'ancienne législature. Pour lui, c'est une évidence que la Nouvelle Roseraie doit rester dans le giron de la Ville et être gérée avec la collaboration de l'Hospice général. Dans les budgets 2007 et 2008, le déficit de 500 000 francs par année est introduit.

Florimont appartient à 100% à l'Etat; il n'est là pas question que la Ville récupère cette maison. Dans les années 1990, son prédécesseur avait fait valoir une dette que l'Hospice général devrait à la Ville à hauteur de 7,5 millions de francs. Il a demandé un avis de droit à M^c Klaus, qui a confirmé cette dette. M. Segond lui a toujours dit que l'Hospice général n'a pas de liquidité et il avait été évoqué que sa part de 50% de la Nouvelle Roseraie pourrait être cédée, en contrepartie. Ces discussions doivent être reprises. Son idée est de faire valoir une reconnaissance de dette en demandant que ces 7,5 millions fassent partie des 50% qui pourraient revenir à la Ville.

Avec cette politique, la Ville répond au communautaire du Service social, remanié en 2001. Il explique encore que la décision avait été prise de fermer la maison pendant quelques mois. Chacun et chacune s'accorde pour souligner que ce qui intéresse les pétitionnaires, c'est de conserver une, voire deux maisons. Il répète que la majorité du Conseil municipal est pour la conservation de cette maison.

La maison est en fait gérée par une commission et la Ville prend en charge tout le déficit. Les chambres individuelles sont toujours remplies, à l'inverse de celles à deux lits. Une autre difficulté de gérer une telle maison, c'est que les personnes âgées changent souvent d'idée dans leur réservation.

La Ville ne souhaite pas acheter ces maisons, mais pourrait peut-être proposer à l'Association des communes genevoises que les communes puissent acheter Florimont.

Le 19 juillet 2006, la Nouvelle Roseraie a été mise à l'inventaire à sa valeur vénale de la part de l'Hospice général, soit de 2,188 millions de francs; cela ne représenterait que la moitié.

L'ensemble du personnel gérant ces deux maisons dépend de l'Hospice général qui facture le déficit à la Ville. Ce personnel est, du reste, engagé à l'année, en ayant connaissance des périodes de fermeture des maisons.

Le désengagement de l'Hospice général s'explique par la volonté du Conseil d'Etat de faire en sorte que l'Hospice général se recentre sur ses missions principales d'aide financière individuelle et abandonne certaines actions plus communautaires.

Audition de M. Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice général

En préambule, M. Levrat annonce que, à ce jour, il n'y pas de fermeture de la Nouvelle Roseraie ni de Florimont qui soit annoncée. Il y a, par contre, bien réduction de personnel qui touche, du reste, l'ensemble du personnel de l'Hospice général.

Dans le courant de l'année dernière, un nouveau conseil d'administration a été nommé et a défini de nouvelles stratégies. La direction générale pose des postulats, y compris celui de dire: faut-il continuer de remplir toutes les tâches confiées?

L'Hospice général se demande s'il doit continuer de gérer ces maisons de vacances dans l'avenir. Il a répondu par la négative et que, si personne n'était prêt à les reprendre, il faudrait envisager de les fermer. Cela a bien sûr déclenché un émoi dans la République.

Le directeur n'est pas en mesure de prendre ces décisions et le conseil d'administration de l'Hospice général, en date du 26 février de cette année, a fait un communiqué de presse. L'essentiel de ce communiqué informe du recentrage des activités de l'Hospice général autour du domaine de l'aide sociale et de l'aide aux réquérant-e-s d'asile. Le souhait a été exprimé de renoncer à des missions plus historiques, dont la gestion des maisons de vacances pour les aîné-e-s fait partie. M. Levrat a donc été mandaté pour rechercher un repreneur. Mais, à ce jour, aucune démarche n'a abouti. L'Avivo s'y est intéressée, mais ne semble pas vraiment intéressée à gérer de telles structures.

Avec la Ville de Genève, les contacts sont tout à fait harmonieux, et une nouvelle convention a été signée pour la collaboration de la Nouvelle Roseraie où la

Pétition: maisons de vacances pour aînés

Ville couvre la totalité du déficit. M. Levrat est attaché à ce partenariat avec la Ville. Il est d'avis que la gestion n'est crédible et possible que sur les deux maisons, car une gestion séparée augmenterait considérablement les frais.

Les maisons sont en bon état et il est encore prévu d'investir 100 000 francs pour la prévention contre l'incendie.

En l'état, l'Hospice général continue à gérer ces maisons, mais ne peut garantir cette gestion de façon pérenne au vu des directives du Conseil d'Etat genevois.

Nouvelle Roseraie – saison 2005-2006

- 700 000 francs de revenus;
- 868 614 francs de charges de personnel;
- 300 000 d'autres charges;
- donc une participation de 475 000 francs de la Ville en couverture du déficit.

Par ailleurs, l'Hospice général verse 116 000 francs d'intérêts annuels à la Ville et il y a un compromis mutuel pour se dire qu'on ne va pas y toucher, si le statu quo est maintenu.

Séance du 8 novembre 2007*Discussion et prises de position des partis*

De fait, tous les partis soulignent leur attachement à ces maisons de vacances pour les aîné-e-s et s'unissent pour en reconnaître le bienfait pour nos aîeux.

Un consensus se dégage alors rapidement pour dire qu'il convient de renvoyer cette pétition au Conseil administratif car, si pour l'instant une solution de statu quo a été adoptée, le risque est grand dans un futur proche de voir l'Hospice général devoir se séparer de cette prestation.

Ce dossier mérite que le Conseil administratif affirme une politique claire et pérenne sur le sujet.

Vote

C'est à l'unanimité que le renvoi de la pétition P-193 au Conseil administratif est accepté.

Annexe mentionnée

AVIVO – FGCA
C/o rue du Vieux-Billard 25
1205 Genève

Conseil Municipal de la
Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

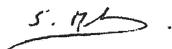
Genève, le 18 avril 2007

Concerne : pétitions contre la fermeture des maisons de vacances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Par la présente, nous vous informons que le 19 avril 2007 nous remettrons au Grand Conseil de la République de Genève une pétition, signée par plus de 6.000 personnes, contre le projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés *Florimont* et *la Roseraie*. Cette pétition vous est également adressée dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Dans l'espoir que le votre Conseil Municipal répondra favorablement à l'attente des signataires, et en restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous nous demanderiez, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'expression de notre haute considération.



Pour l'AVIVO
Souhail Mouhanna
Président



Pour le FGCA
Magali Bertholet-Pradervand
Présidente

Annexes :

- ◆ copie de lettres d'accompagnement des pétitions remises au Grand Conseil
- ◆ copie de la pétition adressée au Grand conseil et au Conseil municipal


AVIVO

PÉTITION

**Au Grand Conseil du canton de Genève
Au Conseil municipal de la ville de Genève**

Nous, soussignés, prions Mesdames et Messieurs les députés du Grand Conseil du canton de Genève ainsi que les conseillers municipaux de la ville de Genève, **de revenir sur leur décision de fermeture des maisons de vacances pour aînés**, de Florimont à Gryon et Nouvelle-Roseraie à Saint-Légier.

Nous sommes scandalisés par le fait que cet élément capital de politique sociale du canton de Genève, indispensable pour la santé physique et mentale des personnes âgées et pour le soulagement des aidants naturels, **soit supprimé uniquement pour des raisons économiques.**

Nom	Prénom	Signature

Plus de 6000 signatures

LES ÉTRANGERS ET LES MINEURS PEUVENT SIGNER CETTE PÉTITION

PÉTITION À RENVOYER AU PLUS TARD, LE MARDI 27 MARS 2007 À :

**FGCA, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy
AVIVO, Case postale 155, 1211 Genève 8**

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). C'est en avril de l'an passé que la pétition P-193 contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés Florimont et la Nouvelle Roseraie a été remise à notre Conseil municipal et au Grand Conseil, munie de 6000 signatures, récoltées en un temps record par la Fédération genevoise des clubs d'aînés (FGCA), qui regroupe 36 clubs et 5000 membres, et l'Avivo, forte, elle, de 17 000 membres.

Ces deux maisons ont plus de quarante ans de succès confirmé. Florimont, à Gryon, 26 chambres, fut ouverte en 1963 et la Nouvelle Roseraie, à Saint-Légier, 21 chambres, en 1967. Elles offrent des prestations hôtelières, des soins de base, et elles assurent une sécurité à leurs hôtes et à leurs hôtesse vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Leur clientèle, domiciliée en priorité dans le canton de Genève, est composée de personnes âgées ne pouvant plus fréquenter les voyages organisés et nécessitant un encadrement médico-social approprié.

Une chambre est facturée environ 100 francs par jour, alors que le coût effectif est d'environ 200 francs. Or un nouveau conseil d'administration a été nommé à l'Hospice général. Il a défini de nouvelles stratégies et posé des postulats, y compris celui de se demander s'il faut continuer de remplir toutes les tâches confiées, notamment la gestion de ces maisons de vacances. Ces changements ont déclenché un émoi dans la République.

Lors de l'audition de la direction de l'Hospice général, le recentrage des activités de l'Hospice autour du domaine de l'aide sociale et de l'aide aux requérants et requérantes d'asile nous a bien été confirmé, y compris le souhait de l'Hospice général de renoncer à des missions plus historiques, dont la gestion des maisons de vacances pour les aînés fait partie.

L'Hospice général a donc bien tenté de se défaire des dites maisons. Mais, faute de repreneur, il n'y a pas de fermeture de la Nouvelle Roseraie ni de Florimont qui soit annoncée. Il y a bien, par contre, réduction du personnel, qui touche du reste l'ensemble du personnel de l'Hospice général, y compris donc celui des maisons de vacances.

En l'état, l'Hospice général continue de gérer ces maisons, mais il ne peut garantir cette gestion de façon pérenne, au vu des directives du Conseil d'Etat et du Grand Conseil genevois. De fait, à l'issue de nos diverses auditions, tous nos partis ont souligné leur attachement à ces maisons de vacances pour les aînés et les aînées, et une unanimité s'est rapidement dégagée pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Car si, pour l'instant, une solution de statu quo a été adoptée, le risque est grand, dans un futur proche, de voir l'Hospice général devoir se séparer de cette prestation.

Merci, par conséquent, de renvoyer cette pétition à notre Conseil administratif!

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord rendre hommage à Liliane Johner, décédée récemment, ancienne conseillère municipale d'A gauche toute! et ancienne députée, qui s'était beaucoup battue pour le maintien de ces maisons de vacances. J'aimerais rendre hommage aussi à Jeannette Schneider, qui, malheureusement, est hospitalisée depuis quelque temps, avec une santé extrêmement fragile – nous l'avons vue récemment, un certain nombre d'entre nous – et qui s'est également, avec Liliane, beaucoup battue pour ces maisons de vacances, la Nouvelle Roseraie et Florimont. J'aimerais rendre hommage, enfin, à un certain nombre de conseillères et conseillers municipaux ici présents qui, vraiment, ont tout fait pour ces maisons, et aussi à tous les pétitionnaires.

C'est vrai, il y a quelques mois, quelques années, nous étions bien seuls à défendre le maintien de ces maisons. C'est un peu comme le Cid, nous étions 500 au départ et 5000 à l'arrivée! Heureusement, ces maisons de vacances ont finalement été maintenues!

Je rappelle que le taux d'occupation a toujours augmenté – encore ces derniers mois – grâce aussi à la publicité que nous avons faite autour de ces maisons de vacances. Le taux d'occupation, pour la Nouvelle Roseraie, est de 94%, c'est énorme, et il est aussi très élevé pour Florimont. Le déficit de la Nouvelle Roseraie est pris en charge par mon département, au nom du Conseil administratif, et il s'élève à un peu moins de 500 000 francs. J'ai régulièrement inscrit cela dans les budgets, parfois me retrouvant minoritaire au sein de l'ancien Conseil administratif. Je vous remercie d'avoir voté ces budgets d'année en année.

J'ai reçu, pendant les vacances, une lettre datée du 21 décembre 2007 – elle m'est parvenue le lendemain – de Pierre Martin-Achard, président du conseil d'administration de l'Hospice général. Vous n'en aviez pas connaissance et je vous la lis: «Monsieur le conseiller administratif, cher Monsieur, je fais suite à la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2007 et vous informe que l'Hospice général a décidé de conserver la gestion des maisons de vacances de la Nouvelle Roseraie et du Chalet Florimont, ainsi que du Centre d'animation pour retraités, le CAD, et de renoncer à chercher un repreneur. Je saisis l'occasion de ce courrier pour vous remercier de la bonne collaboration qui s'est développée avec notre institution, afin de rendre possibles et agréables les séjours des aînés dans ces établissements, notamment la Nouvelle Roseraie.»

Voilà donc la confirmation écrite du président. Je dois dire aussi que le nouveau directeur de l'Hospice général, Bertrand Levrat, a été très efficace dans ce dossier, je lui rends hommage. Voilà donc la nouvelle politique de l'Hospice général par rapport à ces maisons de vacances. Cela a toujours été notre politique, enfin la politique de mon département, je m'en réjouis.

J'informe les nouvelles personnes de ce Conseil municipal que la Nouvelle Roseraie, au niveau immobilier, nous appartient, à nous Ville de Genève, à 50% et que nous partageons les 50% de son budget de fonctionnement avec l'Hospice général. Florimont appartient entièrement à l'Hospice général. Ces deux maisons se trouvent donc en terres vaudoises.

Merci à toutes et à tous! Maintenant, nous pouvons dire que les aînés ont de quoi être satisfaits.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, l'inquiétude relayée par cette pétition s'inscrit totalement dans la politique en faveur des aînés défendue par le Parti démocrate-chrétien. Depuis quelques années, en effet, l'évolution des modes de vie a notamment eu pour conséquence une plus grande solitude chez les personnes âgées et, face à cette situation, nous pensons que certaines mesures doivent être prises et d'autres pérennisées. Parmi elles, le maintien des maisons de vacances pour les aînés.

Tous les seniors ne sont pas de grands consommateurs de voyages organisés. Un grand nombre d'entre eux sont souvent contraints à renoncer à ce type de vacances et doivent opter pour une autre formule. Les plus démunis, quant à eux, n'auraient pas la possibilité de prendre de vacances sans ces établissements à caractère social.

Des maisons telles que la Nouvelle Roseraie et Florimont répondent parfaitement aux besoins des personnes âgées autonomes en quête de changement d'air et de ressourcement. Elles leur assurent un service hôtelier, une sécurité particulière, des soins de base, si nécessaire, ainsi que des animations privilégiant les contacts et la vie en commun.

Ces vacances, qui ne seraient plus possibles autrement, préviennent souvent des hospitalisations ou des séjours en établissement médico-social et permettent aussi à l'entourage de ces seniors d'être temporairement déchargé. Avec un taux d'occupation de 94 et 85%, le succès de ces établissements n'est plus à démontrer et le groupe démocrate-chrétien entend faire tout ce qu'il faudra pour que des institutions telles que la Nouvelle Roseraie et Florimont poursuivent leur mission.

Nous le savons, la gestion de ces maisons est complexe pour de multiples raisons et leur vocation n'est pas de viser à la rentabilité, même si celle-ci n'est pas impossible. Des mesures que nous saluons ont d'ailleurs été prises pour enrayer la spirale des déficits et assurer une gestion plus efficace.

Face au désengagement annoncé de l'Hospice général, la lettre que vient de nous lire le magistrat Tornare nous rassure. Mais le groupe démocrate-chrétien

demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin de garantir la poursuite des activités de ces maisons de vacances, sans perdre de vue les bons principes d'une saine gestion économique.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement la lecture du courrier adressé à notre magistrat et je n'ai pas entendu l'échéance de l'engagement, ce qui veut dire que nous ne savons pas combien de temps l'engagement se poursuivra. Si c'est pour une année, pour dix ans, nous ne le savons pas...

Si nous avons accepté, en commission, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, c'est justement pour qu'il assume ses responsabilités. On peut parfois combattre des engagements, mais une fois qu'ils sont pris, il faut les assumer. Alors, le Conseil administratif doit aussi faire face à ses engagements, c'est-à-dire à d'éventuels désengagements.

Personne ne peut contester aujourd'hui le bien-fondé de ces maisons de vacances. On peut comprendre qu'il est agréable, pour des personnes privées d'autres possibilités de s'évader de leur environnement à l'année, de prendre un peu l'air tout en recevant des soins. Mais cela ne veut pas dire que ce soit à la charge de la collectivité, parce que la plupart des bénéficiaires ne seront pas forcément des communiens de la Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à étudier, envisager et anticiper les dispositions à prendre, voire à créer une fondation ou tout autre moyen pour encourager la participation de privés à ce genre de financement. Des caisses de pension et bien d'autres personnes pourraient être intéressées, ce d'autant plus que nous allons vers un changement au niveau de la fiscalité sur le plan cantonal qui devrait encourager de tels financements de la part de privés.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après l'audition des pétitionnaires, de M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif, et de M. Bertrand Levrat, directeur de l'Hospice général, il se dégage que seule la Nouvelle Roseraie est propriété de la Ville, à raison de 50%, les autres 50% appartenant à l'Hospice général. La maison Florimont, quant à elle, appartient en totalité à l'Etat et il n'est pas question que la Ville la récupère, selon les dires de M. Tornare.

La situation actuelle confirme une nouvelle convention signée entre la Ville de Genève et l'Hospice général, où la Ville prend à sa charge la totalité du déficit de 475 000 francs, ce que M. Tornare a précisé tout à l'heure. Il n'est donc pas question actuellement de fermer la Nouvelle Roseraie, ni Florimont du reste.

Il est à souligner que la gestion commune de ces deux maisons permet de diminuer considérablement les frais. Compte tenu des divers éléments mentionnés ci-dessus et des informations complémentaires reçues lors des auditions, qui confirment les avantages certains pour les aînés et leurs familles de ces maisons de vacances, le groupe de l'Union démocratique du centre demande donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour qu'il puisse confirmer une ligne claire et pérenne sur la Nouvelle Roseraie.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! demande que cette assemblée renvoie cette pétition au Conseil administratif pour qu'il puisse nous faire une proposition sérieuse pour maintenir les prestations offertes par les maisons de vacances de la Nouvelle Roseraie et de Florimont...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. C'est fait!

M^{me} Maria Casares. Comment, c'est fait? Alors je n'ai rien compris...

Le président. Ne vous laissez pas perturber, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Maria Casares. Je ne me laisse pas perturber! S'il est vrai que, momentanément, une solution a été trouvée par l'Hospice général pour garder la gestion des deux maisons, il y a un risque certain que l'Hospice général revienne sur sa décision.

Ces deux maisons sont des centres de santé médicalisés où les personnes âgées autonomes et semi-autonomes peuvent effectuer un séjour de convalescence de courte ou de longue durée. Je rappelle que 8300 signatures ont été récoltées par les clubs des aînés ainsi que par l'Avivo. Ces signatures témoignent amplement de la volonté d'une partie de la population de maintenir ces prestations pour les personnes âgées qui ne peuvent pas effectuer des séjours de vacances ailleurs, car elles ont besoin d'un encadrement médico-social approprié.

Par les temps qui courent, je tiens à relever également que les prix pratiqués par ces maisons sont très abordables. Ce dernier aspect n'est pas négligeable, puisque c'est un des arguments qui ont fait que beaucoup de personnes ont signé cette pétition. A gauche toute! ne veut pas que ces maisons soient gérées par des

organisations privées. Nous voulons une gestion démocratique et accessible à tous et à toutes, ce d'autant que si nous comparons les coûts de ces maisons de vacances à ceux d'autres institutions financées par la Ville de Genève, nous nous rendons compte qu'elles ne coûteront pas beaucoup à la collectivité de la Ville de Genève.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les Verts classeront cette pétition, non pas parce qu'ils sont en désaccord avec le contenu du rapport P-193 A de la commission sociale et de la jeunesse, qui a fait un excellent travail, ni parce qu'ils remettent en question l'utilité de ces deux maisons, mais parce qu'ils ont un problème avec le contenu du texte même de la pétition.

Ce texte de la pétition demande que l'Etat et la Ville reviennent sur leur décision de fermer des maisons de vacances pour les aînés. A aucun moment nous n'avons entendu, nous les Verts, que la Ville avait l'intention de fermer l'une ou l'autre de ces maisons. Ce n'était donc pas son intention et nous considérons que la Ville n'a pas à porter la responsabilité du contenu de ce texte.

Cela dit, les pétitionnaires ont eu tout à fait raison de lancer cette pétition et de s'insurger contre la probable fermeture de l'une ou l'autre de ces maisons, ou même des deux. Leur inquiétude face à l'avenir de ces maisons, qui ont leur raison d'être dans le réseau sanitaire genevois, est légitime. C'est un réseau de prévention et ces maisons font partie du dispositif genevois. Elles répondent à des besoins des aînés et de leurs familles. Nous, les Verts, nous ne le contestons pas et nous ne l'avons jamais contesté.

En revanche, nous considérons que le combat doit se mener au niveau de l'Etat, lequel donne des directives, ce qui a pour conséquence de mettre une certaine pression sur l'Hospice général, soit de faire le choix de fermer ou pas ces maisons. Ce qui se passe actuellement, et nous l'avons vu avec la lettre que Manuel Tornare nous a lue tout à l'heure et avec les propos du directeur de l'Hospice général, M. Levrat, c'est que nous en sommes au statu quo. Pour le moment, en effet, ces maisons continuent d'être gérées par l'Hospice général, mais, comme il a été relevé à la suite du courrier que Manuel Tornare nous a lu, nous ne savons pas pour combien de temps. La commission sociale et de la jeunesse a donc fait un travail dans le cadre de cette pétition et elle l'a fort bien fait.

Cependant, un certain nombre de questions restent en suspens, notamment sur l'avenir de ces maisons et comment notre Conseil administratif gèrera cette politique à moyen et à long terme. La commission sociale et de la jeunesse demande au nouveau Conseil administratif de définir et d'affirmer une politique claire au sujet de l'une ou l'autre de ces maisons, parce que, au final, elle n'est pas si claire.

Or nous savons que la Ville ne peut pas les racheter. Nous savons aussi qu'elle est propriétaire de la moitié de la Nouvelle Roseraie et M. Tornare nous dit que le taux d'occupation est de quasiment 100%. Ces maisons sont utiles, mais nous apprenons aussi, à la lecture des propos de M. Levrat qui figurent dans ce rapport P-193 A, que la gestion de ces deux maisons est indissociable.

Nous pouvons donc comprendre qu'il ne sera pas possible que la première soit gérée par la Ville et la seconde par une autre entité. Nous ne connaissons pas non plus la position de l'Association des communes genevoises et nous ne savons pas exactement pour quelles raisons l'Avivo n'a pas souhaité reprendre ces maisons bien qu'on s'en doute. Toujours est-il que ce qui se profile, c'est un désengagement de l'Hospice général à terme, lequel souhaite recentrer ses activités sur l'aide sociale.

Nous en prenons acte. D'ailleurs, l'Hospice général se pose la question de savoir s'il doit continuer à assumer toutes les tâches qui lui ont été confiées. Nous, les Verts, nous voulons bien, mais nous aimerions que la Ville – le Conseil administratif et ce Conseil municipal – se pose la même question. Par le fait que l'Etat se désengage, la Ville doit-elle reprendre systématiquement tout ce que l'Etat ou l'Hospice général abandonne? Il y a tant de questions en suspens que nous souhaitons, nous les Verts, que le Conseil administratif se positionne clairement.

Cette situation me permet de réaffirmer la position des Verts, qui n'est pas nouvelle, depuis le temps que nous débattons autour de ces maisons. Nous considérons que ces deux maisons sont indispensables, car elles font partie d'un dispositif de maintien à domicile. Elles doivent être gérées par l'Etat, ou par l'ensemble des communes, mais en tout cas pas par la seule Ville de Genève, car leurs bénéficiaires ne sont pas uniquement des communiers, puisqu'ils viennent de l'ensemble du canton.

M. Jean-Louis Fazio (S). Je veux juste apporter un petit rectificatif après avoir parlé avec M. Tornare. Il a omis de citer une troisième personne parmi celles qui ont fait beaucoup pour sauver ces deux maisons. Il s'agit de notre ancienne collègue et ancienne présidente du Conseil municipal, M^{me} Alice Ecuivillon, qui a toujours travaillé pour ces maisons, pour lesquelles elle se bat encore.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Juste une chose, Madame Perler-Isaaz – vous lui transmettez, Monsieur le président – vous avez dit que la Ville n'avait jamais voulu se retirer de la gestion de ce dossier. Non! Je vous rappelle quand même que l'ancien Conseil administratif, je suis obligé de le dire, à une grande majorité, était contre le maintien de la Ville de Genève dans la gestion

Pétition: maisons de vacances pour aînés

de ces maisons. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et, sous la pression de la pétition P-193 et sous la pression du Conseil municipal, la raison est revenue – c'est mon opinion – et le Conseil administratif a changé bien évidemment d'opinion.

En ce qui concerne les relations entre l'Hospice général et la Ville de Genève, il s'agit d'un rapport conventionné. Il faudra maintenant que j'aie la lettre de M^e Martin-Achard et une nouvelle convention sera nécessaire. Je vais donc essayer de proposer à l'Hospice général, durant une période de quatre ans, reconductibles, de pérenniser ces relations et ce rapport conventionné avec l'Hospice général. Une année, à mon avis, c'est insuffisant. Sur ce dossier-là, Madame Perler-Isaaz, l'Etat, nous l'avons bien vu avec la lettre de M. Martin-Achard, ne se désengage pas – au contraire – puisqu'il y a statu quo.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (abstention des Verts).

- 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 558 280 francs, soit:**
- un crédit de 3 922 760 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives;
 - un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie;
 - un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette (PR-436 A)¹.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

L'objet a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal le 8 novembre 2005. La commission s'est réunie le 2 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Séance du 2 mai 2007

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Martine Koelliker, directrice du département des affaires culturelles, de M. Luc Revillod, directeur adjoint du Service des espaces verts et de l'environnement, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, de M. Massimo Lopreno, architecte mandataire, de M^{me} Virginie Abriel, architecte mandataire, de M^{me} Barbara Pestalozzi-Bourquin, architecte au Service d'architecture

Présentation de la proposition

M^{me} Koelliker indique que le département des affaires culturelles (DAC) est très heureux que cet objet, refusé antérieurement, puisse enfin être traité. Le Théâtre de l'Orangerie date du milieu du XIX^e siècle et a toujours eu une double fonction de théâtre et d'orangerie. Le lieu a beaucoup de charme, mais le bâtiment est en très mauvais état. Il y a une dizaine d'années, il a fallu procéder d'urgence à une mise hors d'eau.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 2755.

Aujourd'hui, la scène est à refaire. Au fil des années, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) l'a utilisée comme bureaux. Du point de vue de la technique nécessaire pour le théâtre, on ne peut plus accrocher des objets au plafond.

M. Rohrbasser trouve la proposition assez détaillée et tient à actualiser quelques éléments: en 2005 a eu lieu la dernière saison. On espérait rouvrir la scène peu de temps après, mais des problèmes ont surgi concernant la gestion du théâtre et le chantier n'a pas été ouvert en 2006. C'était une année de transition au cours de laquelle des conférences, récitals, etc., ont été présentés. Le bruit courait que le théâtre allait changer d'utilisation, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont réaffirmé la vocation théâtrale de ce lieu et que la gestion future allait être mise au concours. Un candidat a été trouvé. De nouvelles saisons devront commencer bientôt. Le candidat est également metteur en scène et présentera un théâtre populaire et de qualité, en choisissant des textes de haute qualité. Il a choisi quelques personnalités bien connues du monde des spectacles. Deux conventions d'une durée de trois ans ont été signées entre le DAC et l'association. Elles sont renouvelables une fois. Il a été précisé que l'orangerie serait peut-être fermée une saison. Si aucun lieu de remplacement n'est trouvé, le contrat sera prolongé d'une saison. Une visite a eu lieu sur place. Le lieu présente d'énormes problèmes de sécurité et la buvette est à la limite de l'acceptable. De ce fait, le DAC prône une mise en état du bâtiment, la réouverture de la scène originelle et un confort acceptable des visiteurs pendant les trois mois de la saison. Un mois est nécessaire pour les répétitions et deux mois seront consacrés aux représentations (entre fin juin/début juillet et fin août/début septembre).

Le DAC se réjouit de ce projet qui permet de travailler avec trois configurations. Les dispositifs modulables, boudés un certain temps, reviennent à la mode. Une centaine de places seront proposées à l'orangerie. Un équipement technique performant et mobile est proposé. Le coût est d'environ 500 000 francs. Ce matériel pourra en grande partie être réutilisé ailleurs. Une buvette correcte est prévue. Pour le DAC, outre le fait que le projet est assez beau, il y aura des W.-C. accessibles aux personnes handicapées. La buvette pourra également être utilisée dans le cadre des présentations sur la scène Ella-Fitzgerald.

M. Revillod a dû louer des locaux à Vessy pour le SEVE et a quitté le centre horticole. Un crédit concerne également des volumes pour stocker des plantes pendant la saison théâtrale. Deux grandes serres seront maintenues pour présenter des plantes en exposition pour lesquelles existe un grand intérêt. Un jardinier restera sur place. Tous les autres seront déplacés.

M^{me} Payeras rappelle que l'autorisation de construire pour l'orangerie a été déposée en 2004. Elle arrivera à échéance en avril 2008, dernier délai. Pour pou-

voir commencer les travaux dans les délais, les architectes doivent pouvoir commencer les études en 2007 (huit mois sont nécessaires). Le début des travaux était, au départ, lié à des travaux concernant des vestiaires. Aujourd'hui, ce lien n'existe plus.

M. Lopreno présente le projet. Le bâtiment cherche l'orientation plein sud pour profiter d'un maximum d'ensoleillement et le site est clôturé. Les trois crédits totalisent plus de 4 millions de francs.

Le premier crédit concerne l'orangerie, la buvette et les deux serres. Le deuxième crédit concerne l'équipement scénique, presque entièrement transportable. Le dernier crédit concerne aussi l'équipement de la buvette, dont une cuisine semi-professionnelle. La situation de cet Orangerie-Théâtre est unique et rare. Le bâtiment date de 1856. Sa structure, en assez bon état, a été vérifiée. Une des caractéristiques est le magnifique volume. Les baies vitrées montent à presque 6 m. Les plafonds sont moulurés et les murs recouverts de bois. Le sol est formé d'une magnifique mosaïque correspondant bien à ce lieu. Une vue du théâtre est présentée de même que ce que le lieu peut devenir lorsque des pièces de théâtre y seront présentées. Depuis plus de vingt-cinq ans, des spectacles très divers sont présentés à l'orangerie, quasiment à guichet fermé. La particularité de ce lieu est assez surprenante. M. Rohrbasser a envie de dire que, dans ces lieux, on trouve une somme de bricolages de tout genre, d'aménagements pirates, de cloisonnements réparés et retapés qui en font quelque chose d'inapproprié à toute activité et qui présentent des risques assez élevés pour les personnes qui s'y rendent. Un mur a même été construit pour fermer la scène. D'intéressants éléments ont été fracturés et repeints à plusieurs reprises en fonction des spectacles. Les plâtres et plafonds se décollent. On est au-delà d'une quelconque norme de sécurité. Même les matériaux des chaises sont inflammables. Les travaux et plans sont présentés.

La rénovation et la restauration du bâtiment et du théâtre impliquent le déplacement des vestiaires (la toiture a déjà été refaite).

L'étape suivante consiste à rénover et à restaurer les deux serres et, ensuite, on envisage de créer la buvette.

Rénovation de l'enveloppe:

- la charpente est en mauvais état (surtout avant la réfection de la toiture). On distingue d'anciennes réparations;
- il faut intervenir sur l'extérieur. Le crépi se défait et la molasse s'effrite (le tout sera remis en état dans un esprit de conservation);
- les grandes baies vitrées sont plein sud, donc très exposées et dans un état lamentable (rouille, oxydation, boursoufflures). Un travail minutieux est à faire et certains éléments sont à remplacer;

- les fenêtres, un peu plus protégées, demandent des interventions (ferrements, joints, mastiques);
- les volets sont à remettre en état.

Le théâtre sera mis en conformité pour répondre aux exigences de la loi. Ensuite, il sera actualisé. L'ensemble des travaux a été discuté avec tous les intéressés et le DAC. La démarche principale consiste à vider le bâtiment pour y retrouver les espaces originels, également concernant le sous-sol. Il faut supprimer un escalier, de façon à obtenir un escalier en fond de scène qui permettra un accès plus adapté. Une trappe escamotable sera aménagée pour mieux utiliser l'espace à disposition, également pour les bureaux et les coulisses. Le mur, qui bouche la scène originelle, sera abattu. Il est prévu d'aménager sur la scène un certain nombre de trappes accessibles depuis dessous pour monter des décors sur la scène. Le projet ne vise pas à retrouver une scène ancienne, mais à mieux profiter des lieux. La mise en place est classique pour des spectacles récitatifs, quatuors, one man shows, etc., et toujours pour une centaine de spectateurs.

D'autres configurations permettront de prolonger la scène historique dans la salle ou de créer une scène centrale avec des gradins de part et d'autre. Une autre variante, très intéressante, place la scène de manière à permettre aux acteurs de trouver d'autres sorties et entrées. Le dernier élément de réflexion sur les variantes concerne la création de loges avec des sanitaires et douches offrant des conditions décentes à ceux qui travaillent sur place. Le sanitaire sera accessible de plain-pied, donc également aux personnes handicapées. L'air frais sera amené par un puits canadien et utilisé plus loin. Il sera répondu à toutes les exigences concernant un tel lieu.

Les deux serres seront rénovées. Les fers ont souffert de l'oxydation et demandent d'importants travaux. De nombreuses pièces sont à remplacer.

La buvette joue un rôle important et est lié au fonctionnement du théâtre. On y annonce le programme de la saison, on y organise des vernissages lors du lancement des pièces de théâtre ou des réceptions d'artistes et de la presse, etc. Une centaine de repas sont produits pendant la saison de spectacles. Les équipements ne sont plus aux normes. Tout est livré par camion et bricolé. La salle du restaurant est charmante, mais désuète. On est enfermé et coupé de l'environnement. Aucune norme de sécurité n'est respectée. Les graisses partent dans la fontaine située dessous. On pense créer une nouvelle buvette en bois, couverte d'une bâche. Les ouvertures se trouveront à chaque extrémité et le bâtiment pourra être fermé en hiver. A l'intérieur se trouveront l'équipement et une cuisine semi-professionnelle.

Les W.-C. se trouveront à l'extérieur et seront accessibles aux handicapés. A l'avant se trouvera une zone de présentation de produits, de ventes, etc. Ces éléments pourront être rentrés en hiver. Une billetterie fait partie de l'ensemble, en

prolongement de la grille d'accès. Une couverture légère est prévue dans l'esprit de ce qui existe actuellement. La végétation devra faire partie de l'ensemble du dispositif.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve le projet superbe, mais on va dépenser 5 millions de francs pour quelque chose qui sera utilisé trois mois par an et qui servira ensuite comme dépôt. C'est surprenant! On pourrait l'utiliser davantage, un chauffage étant prévu. A quoi sert-il, ce chauffage? En été, il n'est pas nécessaire. On pourrait également envisager de louer le bâtiment à des personnes qui souhaiteraient y organiser des réceptions. Le SEVE pourrait mettre les plantes ailleurs et la Ville de Genève gagner de l'argent. La buvette coûte également assez cher et pourrait servir plus souvent que seulement pendant trois mois. C'est le seul élément qui gêne ce commissaire qui votera quand même la proposition.

M. Rohrbasser répond que Genève dispose de suffisamment de théâtres. Un de plus supposerait également des frais de fonctionnement supplémentaires. On pourrait éventuellement prolonger la saison d'un mois. De plus, le matériel serait utilisable dans d'autres salles qui ouvrent plus tard. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un élément qui est utilisé pour la saison estivale et dont l'intérêt peut encore grandir. On intégrera ce bâtiment à d'autres manifestations, par exemple au Festival de la Bâtie. On peut imaginer, si le festival est maintenu et qu'un certain nombre de spectacles se poursuivent, de prolonger la saison jusqu'à la fin du mois de septembre. Il faut, cependant, savoir à quel moment le SEVE a besoin du bâtiment pour les plantes.

M. Revillod signale que le chauffage ne sert qu'à maintenir les plantes hors gel et que les autres serres ne peuvent pas être modifiées. L'orangerie est nécessaire d'octobre à mai. Aussi faudra-t-il encore vérifier les dispositions testamentaires de M. William Favre.

M^{me} Payeras précise que ces dispositions sont assez strictes. (Voir annexes au rapport.)

Un commissaire demande comment le problème de l'humidité des plantes en hiver a été résolu.

M. Revillod dit qu'il y a peu d'humidité dans l'orangerie. On doit plutôt humecter les plantes. C'est l'inverse.

Un commissaire demande ce qui se fera avec le montant de 500 000 francs.

M. Rohrbasser répond: tout un équipement d'exploitation de sons et lumière. Cet équipement est transportable.

Un commissaire trouve le montant des honoraires, de 450 000 francs, important et se demande si l'on peut les réduire.

M^{me} Payeras précise, concernant les honoraires, qu'ils comprennent une majoration pour la rénovation et une autre pour le théâtre. On se trouve donc, par rapport à des logements, avec des majorations. Les mandataires ont droit à plus d'honoraires vu les difficultés. Ils concernent également la buvette, des ingénieurs, experts, etc. Par ailleurs, on trouve, au début de la demande, des montants concernant les canalisations, raccordements, etc., dans le parc où il n'existe que peu de choses. Les travaux prévus nécessitent l'intervention de nombreux spécialistes. C'est pourquoi les honoraires sont élevés.

Un commissaire demande si l'exploitation de la buvette serait possible en autonome.

M^{me} Koelliker répond qu'elle n'est ouverte que pendant la saison des spectacles.

Le même commissaire pense que l'on pourrait l'ouvrir davantage et la rendre accessible au public. Est-ce qu'il y aura un gérant?

M^{me} Koelliker répond que l'on passe d'une situation sauvage, actuellement, à un système plus précis. Un concours public sera lancé et un cahier des charges déterminera l'ouverture de la buvette. On peut envisager une extension de l'horaire. Une certaine liberté sera laissée à l'exploitant.

Un commissaire demande s'il serait également possible de louer les lieux et faire venir un traiteur, par exemple, ou encore venir y pique-niquer. De telles places manquent.

M. Revillod répond que le testament stipule qu'il n'est pas possible de vendre de l'alcool et que le parc doit être fermé la nuit.

Un commissaire demande à M. Rohrbasser s'il existe un contrat pour la saison d'été et si, dans ce cas, il a une durée de trois ans.

M. Rohrbasser répond que le contrat est d'une durée de trois ans et renouvelable une fois.

Trente candidats se sont présentés. Une ligne de 270 000 francs a été votée. Si le Conseil municipal la supprime, le théâtre le sera aussi. C'est un lieu magique qui a fonctionné pour les artistes et la population qui y venaient. La buvette est également magique, même sans assister au spectacle. Il n'y a pas de soucis concernant la pérennité de ce lieu qui est même utile à l'Office du tourisme.

Discussion

Les libéraux aiment la proposition, seul bémol: le fait de faire de ce lieu un dépôt pour les plantes. On pourrait les transporter ailleurs et mettre ces locaux à la disposition des nombreuses personnes qui s'y intéressent, pour des réunions, assemblées, etc.

Le représentant radical votera également la proposition, le projet est superbe, mais cher. Il trouve dommage de faire autant de dépenses pour une utilisation de trois mois, même s'il comprend les conditions testamentaires.

Les Verts voteront le projet, on restaure un lieu à double vocation: théâtrale et de conservation de plantes.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rejoint ce qui a été dit et votera le projet.

Les socialistes estiment que cette proposition est intelligente, on utilise un lieu vide en été pour en faire autre chose. Ils voteront également le projet. Suivant les conditions du legs, on pourrait demander au Conseil administratif d'ouvrir davantage la buvette au public, vu la fréquentation du parc.

Vote de la proposition

Arrêté I: accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 1 L, 1 UDC).

Arrêté II: accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 1 L, 1 UDC).

Arrêté III: accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 1 L, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Notes du rapporteur

Suite à la discussion sur l'ouverture de la buvette au public, la présidente de la commission, M^{me} Béatrice Graf Lateo, a fait examiner les dispositions testamentaires de M. William Favre par un juriste.

Il en ressort qu'il n'existe rien concernant l'ouverture et le débit de boissons. M^{me} Payeras a également communiqué des documents, et des recherches ont été faites auprès des Archives de la Ville de Genève. Le Conseil administratif de 1918 (annexe 1) précise que le parc sera ouvert tous les jours, mais qu'il devra être fermé à la tombée de la nuit, jusqu'au moment où un éclairage aura pu y être installé.

Le testament de M. William Favre, de 1917, précise aux points XI et XII (annexe 2) qu'après son décès il pourra être installé dans le parc, soit un restaurant, soit une crémérie ou que l'on mettra à la disposition des promeneurs de la bière, du vin en bouteille, du thé, du café, des glaces, des sorbets ou rafraîchissements analogues. Mais il ne pourra y être installé aucun débit de boissons tel

que brasserie, café ou cabaret. Il est bien entendu, toutefois, que le restaurant ne pourra en aucun cas être installé dans la maison d'habitation telle qu'elle est actuellement, dont le rez-de-chaussée ne devra être utilisé que comme salon de réception.

Un extrait du Conseil administratif du 20 juillet 1965 (annexe 3) traite également des heures d'ouverture et de fermeture de ce parc.

Un règlement des parcs et promenades du 12 juillet 2006 (annexe 4) précise que la fermeture de ce parc doit se faire à la tombée de la nuit.

Annexes supplémentaires:

- trois lettres (annexe 5)
- présentation PowerPoint du Service d'architecture, en collaboration avec M. Lopreno, architecte mandataire (consultable sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports)

④

Archives de la Ville de Genève

Annexe 1

Horaire de fermeture du Parc La Grange

Une recherche menée dans les fonds d'archives de la Ville de Genève nous a permis de trouver les informations suivantes :

La donation de la propriété de M. William Favre, en date du 17 août 1917, ne mentionne aucun horaire de fermeture du parc, ni même que le parc doit être fermé la nuit. Cependant, il est placé, notamment, sous la protection des autorités municipales : en effet, les clauses et conditions, en leur point 1, stipulent : « La propriété donnée devra être affectée à perpétuité à un parc public, inaliénable, destiné à l'agrément de la population genevoise et que le donateur place sous la protection des autorités municipales et de ses concitoyens, aussi bien dans le présent que dans l'avenir » (annexe 1, p.191).

Cette décision de fermeture du parc a été prise par le Conseil administratif, dans sa séance du 12 avril 1918 : « ...Le parc sera ouvert au public, gratuitement, tous les jours suivant un horaire à fixer. Il sera fermé au public à la tombée de la nuit jusqu'au moment où un éclairage aura pu y être installé » (annexe 2). Cette décision a été confirmée à plusieurs reprises, notamment en 1962 et 1965 (annexes 3 et 4).

C'est ainsi que, lors de sa séance du 20 juillet 1965, le Conseil administratif, qui décide de maintenir le statu quo, précise sa pensée : « Si rien ne paraît s'opposer à cette demande [de reporter l'heure de fermeture de 20 h. à 21 h.] dans l'acte de donation de feu William Favre, M. Billy, conseiller, relève que cette mesure ne peut se concevoir qu'avec un éclairage permettant une surveillance. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif avait maintenu jusqu'à présent l'heure de fermeture à la tombée de la nuit » (annexe 4).

D'autres documents, en 1972 et 1976, notamment une note du Service des enquêtes et surveillance sur les heures de fermeture du parc la Grange, montrent que celle-ci était toujours, à cette époque, considérée comme acquise (annexe 5). Dans une lettre de M. Buensod à la *Tribune de Genève*, du 14 novembre 1972, on trouve le raisonnement suivant : l'ouverture nocturne du parc n'est pas possible sans installer dans ce dernier un éclairage adéquat. Or, selon l'interprétation que fait le Conseil administratif de l'acte de donation, « l'installation d'un éclairage modifierait l'aspect et le caractère du parc dans une mesure suffisante pour apparaître [...] en contradiction avec les intentions manifestées à cet égard par le donateur de cette magnifique propriété, feu William Favre ». En conséquence de quoi le parc, ne pouvant être suffisamment éclairé, ne sera pas ouvert de nuit (annexe 6).

Enfin et surtout, cette fermeture est expressément mentionnée dans le Règlement des parcs, promenades et jardins publics de la Ville de Genève, du 3 janvier 1969, modifié le 12 février 1980, article 3 : « Seul le parc de la Grange est fermé chaque soir, son accès étant interdit pendant la fermeture » (annexe 7). Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat, étant toujours valable, la fermeture du parc la nuit est donc réglementaire.

Alexandre Garcia, Jacques Davier

2



VILLE DE GENÈVE

ACTE N° 7937 PIÈCE N° 66

DISTRIBUTION: MM. Billy
Stoessel
Acte 1937

EXTRAIT

SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du: 12 avril 1918.

Concerne : donation du parc La Grange

..... Le parc sera ouvert au public, gratuitement, tous les jours suivant un horaire à fixer.

Il sera fermé au public à la tombée de la nuit jusqu'au moment où un éclairage aura pu y être installé.....

Certifié conforme

Genève, le 15 juillet 1965.

A. 1937

Annexe 2



L'an mil neuf cent dix sept

et le dix sept Avril.

Par devant M^r Charles Alfred
Cherbuliez, notaire à Genève, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur William Victor William, fils de
François Edmond Favre, propriétaire, demeurant
à La Grange, Commune des Eaux-Vives.

D'une part.

Et Messieurs Albert Gampert, président
du Conseil Administratif de la Ville de Genève et Fran-
çois Taponnier, vice-président du dit corps, de-
meurant sous deux à Genève.

Agissant au nom du Conseil
Administratif de la Ville de Genève spé-
cialement délégués à ces fins par délibération
du dit Conseil prise en sa séance du dix huit
mil neuf cent dix sept de laquelle déli-
beration une copie en due forme demeurera
ci-annexée.

Le Conseil Administratif de la
Ville de Genève autorisé à recevoir la dona-
tion qui fait l'objet des présentes, par dé-
libération du Conseil Municipal de la Ville
de Genève, en date du dix juillet mil neuf
cent

bronzes, livres, etc., qu'il pourrait
laisser à la Ville par son testament devront rester
à leur place à La Grange et ne pourront être trans-
férés ni dans un Musée, ni dans aucun bâti-
ment de la Ville.

XI. - Monsieur Favre entend que le
Parc et les bâtiments ne subissent à l'avenir au-
cun changement et gardent entièrement leur ca-
ractère actuel.

Le lac alpin et le terrain qui l'en-
tourne notamment seront conservés et entretenus
tels quels et ne pourront être transformés en
un jardin alpin.

Monsieur Favre admet cependant,
mais seulement dans le haut du Parc, la création
d'avenues nouvelles pour les voitures & les cavaliers.

XII. - Après le décès de Monsieur Favre,
il pourra être installé dans le parc, soit un
restaurant, soit une crémérie où l'on mettrait à
la disposition des promeneurs, de la bière, du vin,
en bouteilles, du thé, du café, des glaces des sor-
bets ou rafraîchissements analogues, mais il ne pour-
ra y être installé aucun débit de boissons, tels que brassé-
rie, café ou cabaret. Il est bien entendu toutefois que
le restaurant ne pourra en aucun cas être ins-
tallé.

— telle dans la maison d'habitation —
telle qu'elle est actuellement, dont le rez-de-
chaussée ne devra être utilisé que comme sa-
lon de réception.

XIII. - Il est expressément stipulé qu'à
partir de ce jour, il ne sera formulé par la Ville
aucune exigence nouvelle et que du vivant de
Monsieur Favre, aucune autorisation de visiter le
domaine ne pourra être accordée à qui que ce soit
autre que par lui-même.

XIV. - La Ville de Genève a présentement
versé à Monsieur Favre une somme unique de:
Cent cinquante mille francs, ainsi que ce docu-
ment le reconnaît et lui en donne quittance totale et
définitive.

XV. - Tous les frais quelconques de la
présente donation seront supportés par la Ville de Genève.

Déclarations.

Monsieur Favre affirme et déclare
que la propriété donnée par lui est grevée des ser-
vitudes suivantes:

Inscription prise au profit de l'
Etat de Genève en vertu du plan d'extinction au Vol.
3 D.I. N° 80 du huit. Février mil neuf cent sept.

Inscription prise au profit de
lui



VILLE DE GENÈVE

ACTE N° 7937 69 Distribution: Acte

Annexe 3

EXTRAIT

SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du: 20 juillet 1965.

M. Billy, conseiller, revient sur la question de l'heure de fermeture, le soir, du parc de La Grange, problème soulevé par une note de M. Auberson, chef du Service des parcs et promenades à M. Ganter, Maire, faisant suite à une demande de M. Helg, conseiller d'Etat, tendant à ce que l'heure de fermeture de ce parc soit reportée de 20 h. à 21 h. durant l'été.

Si rien ne paraît s'opposer à cette demande dans l'acte de donation de feu William Favre, M. Billy, conseiller, relève que cette mesure ne peut se concevoir qu'avec un éclairage permettant une surveillance. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif avait maintenu jusqu'à présent l'heure de fermeture à la tombée de la nuit.

De plus, l'effectif actuel des agents municipaux ne permet pas de prolonger le temps d'ouverture du parc La Grange. Ce sont les raisons pour lesquelles M. le conseiller propose le maintien du statu quo, ce que le Conseil approuve.

Certifié conforme

Genève, le 10 août 1965.

Annexe 4

V I L L E D E
G E N È V E

LC 21 331

Règlement des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève

Adopté par le Conseil administratif le 12 juillet 2006

(Entrée en vigueur le 1^{er} août 2006)

Chapitre I Dispositions générales

Art. 1 But

Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève servent au repos, à la détente et aux loisirs de la population.

Art. 2 Autorité compétente

¹Le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est l'autorité compétente.

²Il collabore avec les autres départements municipaux concernés, principalement en matière d'aménagement, de police et de nettoyage.

Art. 3 Tâches du service des espaces verts et de l'environnement

¹Le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) est chargé de la conception, de l'aménagement, de la mise en valeur et de l'entretien des parcs, promenades, jardins publics et espaces verts.

²Il lui incombe en particulier de les administrer et d'informer la population, notamment sur la flore et la faune.

Art. 4 Tâches du service des écoles

¹Le service des écoles est chargé de la conception, de l'aménagement, du développement, de l'aménagement et de l'entretien des préaux et places de jeux.

LC 21 331 Règlement des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève

²Il agit en concertation avec les parents, les habitants, les enseignants et, dans la mesure du possible, les enfants.

Chapitre II Compétences de police

Art. 5 Compétences du service des agents de ville et du domaine public

¹Le service des agents de ville et du domaine public est en charge de la surveillance des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux.

¹Il délivre les autorisations requises en application de l'article 13 du présent règlement.

³Les agents de sécurité municipaux sont habilités à poursuivre les infractions au présent règlement dans les limites des compétences qui leur sont conférées par la législation cantonale.

Art. 6 Attributions cantonales

Les attributions des services cantonaux, notamment celles de la police, sont réservées.

Chapitre III Conditions d'accès

Art. 7 Ouverture et fermeture

¹Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux sont ouverts à la population en permanence, sous réserve de dispositions spéciales.

²Le parc de La Grange, le parc de Frontenex, le Jardin botanique, le Jardin de la Paix et le parc de l'Impératrice sont fermés chaque soir.

³Durant l'horaire scolaire et les activités parascolaires, les préaux sont réservés aux enfants des établissements scolaires attenants.

Art. 8 Accès aux pelouses

¹Le public peut accéder librement aux pelouses.

²Les jeux d'équipe et l'entraînement sportif y sont interdits, hormis aux endroits désignés à cet effet.

Art. 9 Accès aux pataugeoires

L'accès aux pataugeoires est réservé aux enfants de moins de sept ans révolus, ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent.

Art. 10 Comportement

¹Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux sont placés sous la sauvegarde des citoyens.

²Les visiteurs et utilisateurs doivent se comporter de manière à ne pas

- a) gêner ou mettre en danger les autres usagers, en particulier les jeunes enfants et les personnes âgées;
- b) troubler la tranquillité publique;
- c) salir les lieux;
- d) empêcher l'arrosage ou l'entretien;
- e) causer des détériorations aux pelouses, arbres, massifs de fleurs, plantations, pièces d'eau, œuvres d'art, constructions ou installations.

³Les parents ainsi que les adultes auxquels les enfants sont confiés sont responsables de la surveillance de ceux-ci.

Art. 11 Chiens

¹Les chiens et autres animaux sont strictement interdits d'accès:

- a) aux pelouses, massifs de fleurs et plantations des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts;
- b) aux préaux, places de jeux et pataugeoires ainsi qu'aux abords immédiats de ces dernières.

²Ils ont accès aux allées et cheminements des parcs, promenades, jardins publics et espaces verts, à condition d'être tenus en laisse.

³Le Conseil administratif peut désigner des emplacements et zones, spécialement indiqués, où les chiens peuvent être laissés en liberté à condition d'être accompagnés.

Art. 12 Circulation et parcage des véhicules

¹La circulation des véhicules est interdite dans les parcs, promenades, jardins publics et préaux, sous réserve des prescriptions dûment signalées.

²Dans les allées où la circulation est autorisée, la vitesse des véhicules ne doit pas dépasser la limite signalée et en aucun cas présenter un quelconque danger pour les promeneurs.

³Les véhicules ne peuvent être parqués que sur les emplacements désignés à cet effet et pour la durée maximale prescrite.

Art. 13 Animations, manifestations, commerce

¹Les animations sont organisées sous l'égide de la Ville de Genève ou avec l'accord de celle-ci. La Ville tient compte des souhaits de la population, en particulier ceux des enfants et des jeunes. Dans la mesure du possible, elle associe la population à leur réalisation.

²Toute autre manifestation, de même que l'exercice d'une activité commerciale (vente, location, buvette, etc.), doit obtenir l'accord préalable du Conseil administratif de la Ville de Genève ou du magistrat en charge de la gestion du domaine public municipal.

Chapitre IV Dispositions administratives et pénales

Art. 14 Réserve du droit fédéral et cantonal

¹Les dispositions du présent règlement sont applicables sans préjudice des normes de droit fédéral et cantonal régissant les mêmes matières.

²Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par le droit fédéral et cantonal.

Chapitre V Dispositions finales

Art. 15 Clause abrogatoire

Le règlement des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts et places de jeux de la Ville de Genève, du 13 août 1986, est abrogé.

Art. 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2006.



Ville de Genève

Domaine des constructions

Service d'architecture

Département de l'aménagement, des constructions
 et de la voirie

Annexe 5

①

Madame Barbara Roth
 Rue de la Terrassière 43
 1207 Genève

Monsieur Denis Blondel
 Rue Jean-Sénebier 16
 1205 Genève

Monsieur Gabriel Aubert
 Chemin des Crâts-de-Champel 4
 1206 Genève

Genève, le 22 avril 2005
 BPB/vs

Concerne : Frontanex 71, route de – La Grange, Parc
 Orangerie – Théâtre / restauration
 Loge du gardien – aménagement d'une buvette d'été
commission des exécuteurs testamentaires de Monsieur William Favre

Madame, Messieurs,

Je fais suite à notre entretien du 14 courant relatif à la présentation des projets cités en titre et vous transmets ci-joint les documents demandés, à savoir :

Pour l'Orangerie – Théâtre

- Photographies couleur de la situation actuelle de la buvette
- Axonométrie et volumétrie de la nouvelle buvette, intégrée dans le contexte
- Plans, coupes et élévation, aux échelle 1/50 et 1/100 (situations été et hiver)

Pour la loge du gardien

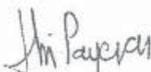
- Dossier des photographies couleur avant travaux et de la situation au printemps-été 2003.

2

Pour ce qui concerne les utilisateurs, je me permets de vous rappeler que :

- la loge du gardien sera plutôt exploitée pendant la journée par des familles, vu sa proche localisation de la patinoire
- la buvette du théâtre sera plutôt exploitée les soirs de spectacle et uniquement pendant la saison théâtrale.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de connaître la position de votre commission, vous prie de croire, Madame, Messieurs, à ma considération distinguée.


Isis Payeras
chefe de service

Ann. ment.

Copie à *Monsieur Nils de Dardel – Directeur du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*
Monsieur Michel Rutlleux – Directeur de l'organisation urbaine et des constructions
Madame Adria Berschel Orville, juriste – Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie



Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Domaine des constructions
SERVICE D'ARCHITECTURE

③

Genève, le 12 mai 2005
BPB/vs

Note à :

Monsieur Nils de Dardel
Directeur du département de
l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Monsieur Michel Ruffieux
Directeur de l'organisation urbaine
et des constructions

Madame Martine Koelliker
Co-directrice du département des
affaires culturelles

Monsieur Philippe Ruegg
Chef du service des opérations
foncières / information et
communication

Madame Adria Barschel-Orville
Juriste
Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Concerne : Frontanex 71, route de – La Grange, Parc
Loge du gardien – aménagement d'une buvette d'été

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de la lettre du 28 avril dernier que nous a adressée Monsieur Gabriel Aubert – membre de la commission des exécuteurs testamentaires de Monsieur William Favre.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce courrier, ladite commission a accepté les deux projets concernant l'aménagement de la buvette dans la loge du gardien et la création d'un pavillon en bois attenant à l'Orangerie-Théâtre pour abriter le « restaurant » actuel.

Cette autorisation nous permettra de finaliser les propositions de crédit de construction relatives à la loge du gardien et à l'Orangerie-Théâtre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente ainsi que de son annexe et vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes meilleures salutations.

Isis Payeras
Isis Payeras
chef de service

Ann. ment.

SÉANCE DU 16 JANVIER 2008 (après-midi)
Proposition: rénovation du Théâtre de l'Orangerie

3733

18/05/2007 18:21 DIRECTION-ACV + 2101

NO.235 005
8.F8

VILLE DE GENEVE
SERVICE D'ARCHITECTURE

GABRIEL AUBERT REÇU LE 02 MAI 2005 1206 Genève, le 28 avril 2005
PROFESSEUR A LA FACULTE DE DROIT 4, ch. des Crêts-de-Champel
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE tél. (22) 789 34 68

AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE									
Rapp. le par - 2 MAI 2005		Présidence Direction dpt Org. constructions Etat public/vote							
CF	ND	MR	CM	Dossier adm.		Dossier édificat.		Dossier PBC	
	TR	ARC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC
	TR	ARC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC	BOC
Jur.		ARC		SAU					
Art.		BAT		CCI					
Spec.		ENE		VCI					
CPA		SMO		LOT					
SCF		LRB							
INF									

Madame Isis PAYERAS
VILLE DE GENEVE
Domaine des constructions
Service d'architecture
1, rue du Crêt-de-Ville 4
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

Concerne : Parc de la Grange

Madame,

Je fais suite à l'entretien que vous avez eu le 14 avril 2005 avec Madame Barbara ROTH, Monsieur Denis BLONDEL et le soussigné, membres de la Commission des exécuteurs testamentaires de Monsieur William FAVRE.

Me référant à votre lettre du 22 avril 2005, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la Commission des exécuteurs testamentaires accepte les deux projets concernant l'un l'Orangerie et l'autre la loge du gardien, selon les plans et documents annexés à votre lettre du 22 avril 2005.

Toutefois, la Commission souhaite que ces transformations ne subissent aucune augmentation, ni en volume ni en durée, sans son approbation expresse.

En outre, nous serions heureux de recevoir les procès-verbaux de la commission qui, dans votre administration, s'occupe de l'entretien du Parc de la Grange.

J'adresse une copie de la présente à Madame Barbara ROTH et à Monsieur Denis BLONDEL, aux noms desquels je vous communique la présente autorisation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Gabriel Aubert

Gabriel AUBERT

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici une très belle proposition, qui a d'ailleurs été acceptée à l'unanimité des membres de la commission des travaux. Ce crédit comprend la restauration de l'orangerie, des serres attenantes et de la buvette. L'orangerie, qui date du XIX^e siècle, est très abîmée. Devenue théâtre d'été, elle accueille encore des spectacles, malgré la vétusté des lieux, et une mise en conformité s'impose.

A l'avenir, l'orangerie accueillera toujours des spectacles, d'où l'un des crédits consacré à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation. Cet équipement pourra aussi être utilisé dans d'autres lieux. La charpente, les baies vitrées, les fenêtres et le crépi extérieur seront refaits. En outre, les serres adjacentes seront restaurées. La buvette sera remise en conformité, des W.-C. ajoutés dans les coulisses et à la buvette. Un accès pour personnes handicapées sera créé.

Lors de la discussion en commission des travaux, plusieurs commissaires ont émis le souhait d'ouvrir la buvette au public en dehors des périodes de représentations théâtrales. C'est la raison pour laquelle je dépose, ce soir, l'amendement suivant, visant à ajouter un article 4 au projet d'arrêté III:

Projet d'amendement

«*Art. 4. (nouveau)* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité d'ouvrir la buvette de l'orangerie en dehors des périodes de représentations théâtrales.»

Nous aurions dû amender cette proposition en son temps en commission des travaux, mais comme les informations testamentaires de M. William Favre nous sont parvenues bien plus tard, je le fais ce soir. Je vais vous lire ces informations testamentaires, ainsi tout le monde sera au courant: «Le testament de M. William Favre, de 1917, précise aux points XI et XII qu'après son décès il pourra être installé dans le parc, soit un restaurant, soit une crèmerie, ou que l'on mettra à disposition des promeneurs de la bière, du vin en bouteille, du thé, du café, des glaces, des sorbets ou rafraîchissements analogues. Mais il ne pourra y être installé aucun débit de boissons tel que brasserie, café ou cabaret. Il est bien entendu, toutefois, que le restaurant ne pourra en aucun cas être installé dans la maison d'habitation telle qu'elle est actuellement, dont le rez-de-chaussée ne devra être utilisé que comme salon de réception.»

J'ai déposé le projet d'amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). On est dans le théâtre, là... Ote-moi d'un doute! En prenant connaissance de ce rapport, il m'est apparu que, pour le lecteur qui

n'a pas participé aux séances de commission, certains points ne sont pas très clairs. Par exemple, au deuxième alinéa de la page 2, en citant apparemment le conseiller culturel aux arts de la scène, nous apprenons que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont réaffirmé que la gestion future allait être mise au concours. Puis, dans la phrase suivante, nous lisons qu'un candidat a été trouvé. On dit beaucoup de bien de ce candidat, qui semble avoir tous les talents. Enfin, nous voyons qu'il a choisi quelques personnalités bien connues du monde du spectacle.

Le lecteur que je suis a donc quelque peine à comprendre. Si un poste doit être mis au concours, est-il vrai qu'avant même l'ouverture de ce concours le candidat non seulement a été trouvé, mais qu'il a même trouvé des personnalités dont il n'a pas dit ce qu'il voulait exactement en faire? Peut-être le rapporteur, ou le conseiller administratif en charge du dossier, pourrait clarifier ce point...

J'aimerais tout de même rappeler que la célébrité ne fait pas forcément la qualité de la personne. On confond par là la publicité, le fric, avec la culture. Confusion néfaste s'il en est! Ote-moi d'un doute!

Pour ce qui est du projet, bravo! Enfin un projet valable! Je rappelle que le Théâtre de l'Orangerie est un des fleurons de notre tourisme l'été et un des fleurons de notre culture. Il a été conçu avec beaucoup de soin, dans le plus grand respect des demandes de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et, en cela, je remercie et félicite le Conseil administratif. Il a fait un très beau travail.

Je sais, certains ne sont jamais contents... Ils veulent ceci, cela, ils veulent des serres avec des plantes, pas de plantes, des machins, des trucs, ils essaient de troubler l'ensemble... Je rappelle qu'il s'agit d'un théâtre d'été et qu'en cela le projet est parfait. Merci au Conseil administratif et nous voterons oui à ce projet!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, j'espère simplement que le début de votre intervention n'engendrera pas une discussion sur le projet culturel du Théâtre de l'Orangerie, parce que ce n'est pas le but de cette proposition.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'est pas difficile de reconnaître l'intérêt de ce lieu et nous ne pouvons pas le laisser en l'état. Nous devons voter ce crédit. Nous pouvons déplorer, évidemment, que l'on fasse cohabiter le dépôt des plantes avec les activités théâtrales. Sans doute, mais les travaux que l'on veut entreprendre n'empêchent pas de changer d'avis et de renoncer à garder un dépôt de plantes.

Pour ce qui est de l'exploitation de ce lieu, et en particulier l'accès, voilà une occasion rêvée, à Genève et dans un site aussi magnifique, de mettre un emplacement à la disposition de familles, par exemple pour des réunions de familles! Voilà un endroit à louer, à mettre à disposition, d'entente avec l'exploitant de la buvette, comme cela a été proposé. C'était le vœu que nous avons exprimé en commission, et c'est là la position du groupe libéral.

M^{me} Christine Camporini (R). Effectivement, ce projet est superbe, il est aussi cher. C'est vrai aussi, et sans vouloir faire débat, Monsieur le président, qu'au niveau de la gestion, c'est un peu obscur. Nous garderons un œil attentif sur la question par la suite.

Nous espérons que l'équipement scénique, comme il est indiqué dans le rapport, sera effectivement utilisé ailleurs hors de la saison estivale. Mis à part ces remarques, nous n'avons rien à redire à ce projet, bien au contraire, et nous sommes heureux que l'orangerie puisse se parer de nouveau de très beaux atours! Le groupe radical, vous l'aurez compris, votera donc ces crédits.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts soutiendra ce projet pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut reconnaître que les travaux proposés permettront la poursuite d'un projet culturel. Ils garantiront à cet emplacement la mission originale qui était celle du théâtre et de l'orangerie, c'est-à-dire à la fois l'aspect conservation des plantes et un théâtre pendant les périodes où les plantes ne sont pas entreposées. Nous pensons qu'il s'agit d'un bel élément du patrimoine genevois, situé magnifiquement bien. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons cette proposition PR-436.

J'aimerais également souligner que nous soutiendrons la proposition d'amendement. Nous nous posons tout de même une petite question, au niveau des Verts, dans le sens où le parc La Grange est fermé la nuit, selon le règlement municipal. Or une ouverture de la buvette en dehors des heures de représentations impliquerait en fait une modification de ce règlement. A mon avis, cet élément devra être vérifié. Mais, sous cette réserve-là, le groupe des Verts acceptera avec plaisir la proposition PR-436.

M. Pierre Rumo (AGT). Comme vous l'avez relevé, Monsieur le président, M. Baud a parlé de la gestion du Théâtre de l'Orangerie, mais ce n'était pas l'objet de la proposition du Conseil administratif. Simplement, M. Rohrbasser a évoqué, c'était son rôle, l'activité du Théâtre de l'Orangerie, mais, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur les travaux à effectuer dans ce lieu.

Evidemment, A gauche toute! soutiendra absolument et totalement ce projet. En effet, l'orangerie est un lieu magique, comme le rapport PR-436 A de M. Fazio le relève, un des seuls où il y a une activité théâtrale en été. Cet emplacement est très apprécié des touristes et de la population genevoise. L'été passé, je crois, l'orangerie a également été utilisée dans le cadre du Festival de la Bâtie. Il sied donc de conserver ce lieu et d'effectuer les travaux proposés par le Conseil administratif.

Le groupe A gauche toute! votera également l'amendement de M. Fazio. Nous pensons, en effet, que les possibilités d'ouverture de cette buvette de l'orangerie peuvent être étudiées.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne m'étendrai pas sur le projet proprement dit, qui est un beau projet. Les uns et les autres parmi vous ont relevé l'importance de cette orangerie sur le plan culturel et patrimonial.

Je reviendrai en revanche sur l'amendement de M. Fazio et sur la technique législative, si je puis dire. Vous proposez, Monsieur le conseiller municipal Fazio, de mettre dans un arrêté qui ne concerne que les finances un article visant à faire étudier, par le Conseil administratif, la possibilité d'ouvrir la buvette en dehors des périodes de représentations théâtrales. Il me semble que si le Conseil municipal se met à tarabiscoter le texte des projets d'arrêtés, cela risque de nous mener Dieu sait où... Du point de vue législatif, on est là dans un mélange des genres... Que voulez-vous que je fasse avec une telle modification? Comment vais-je pouvoir me dépatouiller avec cet alinéa? Ce n'est pas possible...

A mon avis, il vaudrait mieux que vous déposiez une motion. En l'état, Mesdames et Messieurs, du point de vue du strict respect des prérogatives des uns et des autres, des responsabilités entre le délibératif et l'exécutif, je vous recommande de ne pas voter cet amendement, tout en précisant que nous restons ouverts à toute autre possibilité.

Cela dit, sans être le chantre du commerce privé, je dois souligner que la réalité est aujourd'hui la suivante: une personne exploite la buvette trois mois par année. Nous avons essayé de lui demander d'ouvrir plus largement, mais elle refuse de le faire, sous prétexte qu'elle n'y retrouverait pas ses billes. En revanche, pour le kiosque des Bastions, Monsieur Fazio, le tenancier a bien compris les potentialités au niveau du chiffre d'affaires, et il a revendiqué à juste titre l'ouverture toute l'année, comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous ne nous opposons donc pas au contenu de votre amendement, mais nous pensons que, du point de vue la technique législative, il n'a rien à faire dans

l'arrêté. En revanche, nous restons ouverts à l'idée que l'exploitant de la buvette ait la possibilité d'élargir son champ d'intervention.

M. Jean-Louis Fazio (S). J'ai bien entendu vos arguments, Monsieur Pagani, mais je voudrais quand même vous signaler que le Conseil municipal décide ce qu'il a envie. Chacun fait son travail. Moi, je suis conseiller municipal et, si j'ai envie de proposer quelque chose, je le fais! (*Applaudissements.*) Si c'est accepté, à vous de le mettre en œuvre et de faire votre travail! Cela dit, j'ai entendu vos arguments et, par gain de paix, je veux bien transformer mon amendement en recommandation:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité d'ouvrir la buvette de l'orangerie en dehors des périodes de représentations théâtrales.»

Mais je répète que le Conseil municipal peut décider ce qu'il veut, y compris transformer une proposition du Conseil administratif dans un autre sens que celui voulu par ce dernier! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M. Fazio est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité d'ouvrir la buvette de l'orangerie en dehors des périodes de représentations théâtrales.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 922 760 francs destiné à la restauration de l'Orangerie-Théâtre, à la rénovation des deux petites serres attenantes et à l'aménagement d'une buvette extérieure.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 922 760 francs.

Art. 3. – Un montant de 39 330 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, soit un montant total de 3 972 760 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 552 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette du Théâtre de l'Orangerie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 83 220 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:

- un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;
- un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives (refusé le 29 novembre 2006) (PR-518 A)¹.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux le 29 novembre 2006. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 13 décembre 2006 et le 24 janvier 2007, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Note du rapporteur

Lors de sa séance plénière du 29 novembre 2006, le Conseil municipal a amendé cette proposition en supprimant l'arrêté II et a renvoyé la proposition amendée à la commission des travaux pour étude.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

En préambule, M. Tornare regrette le rejet par le plénum de l'arrêté II, soit le crédit de 187 500 francs destiné au remplacement de l'éclairage des arbres du parc, car cela aurait permis de mieux éclairer ces arbres, d'une façon plus respectueuse de la faune et de la flore, de diminuer drastiquement la consommation d'énergie (– 50%). A cause de ce rejet par le plénum, c'est l'éclairage obsolète que nous connaissons aujourd'hui, fort gourmand en électricité, qui sera maintenu. M. Tornare souhaite passer directement aux questions, car c'est M. Claude Martenet et M^{me} Florence Colace du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public qui présenteront cette proposition. Ces derniers rejoindront la commission en cours de séance.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 3069.

Un commissaire demande pourquoi le Conseil administratif vient avec une telle proposition aujourd'hui, alors que d'autres demandes importantes doivent être réglées, notamment l'éclairage de plusieurs rues qui pose problème.

M. Tornare répond que la Délégation au mobilier urbain, composée de MM. Ferrazino, Hediger et lui-même, a décidé d'améliorer l'éclairage dans certains quartiers. On a choisi deux endroits qui semblent appropriés, également pour renforcer la sécurité. La partie devant la Maison Royale jusqu'à la statue *La Bise*, par exemple, n'est pas éclairée. On peut allier esthétique et utilité à certains éclairages et Genève est en retard dans ce domaine. Ils se font conseiller par des personnes spécialisées dans divers secteurs, également concernant l'éclairage économique. Il a été dit à M. Tornare qu'un seul immeuble situé au bord du Rhône utilise autant d'énergie que, à Lyon, un quartier entier. Les oiseaux sont sensibles à l'ensemble de l'éclairage diffusé en ville. Cependant, on est libre de le croire ou non: il faut améliorer l'éclairage de la ville de Genève. Il a été dit que Genève était tristement éclairé. De plus, on arrive à éclairer maintenant avec un minimum d'énergie, certaines rues sont très peu éclairées (rue des Vollandes, rue Merle-d'Aubigné) et les personnes âgées ont peur. M. Vaissade avait, à l'époque à tort, fait éteindre un candélabre sur deux au rond-point de Rive. M. Tornare pense qu'il faut bien éclairer la ville.

Le même commissaire signale que son parti a déposé différentes motions demandant un meilleur éclairage, pourquoi rien n'a été fait?

M. Tornare répond qu'il y a des blocages de certains partis politiques.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi il faut éclairer des allées au parc des Eaux-Vives, alors qu'il y a d'autres endroits à proximité où cela serait vraiment nécessaire. Il a l'impression que la seule raison de la proposition PR-518 est d'améliorer l'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, et il ne pense pas que c'est un argument prioritaire. Le deuxième arrêté aurait peut-être été plus indiqué que le premier. Ce commissaire relève que, à l'heure actuelle, on est tous d'accord pour dire que certaines rues sont peu éclairées, et il estime inutile d'éclairer des allées du parc des Eaux-Vives.

M. Tornare répond que, dans le parc des Eaux-Vives, se trouvent des arbres magnifiques. Toutes les villes éclairent les arbres et Genève ne le fait pas. Le parc La Grange est fermé la nuit, contrairement au parc des Eaux-Vives. On voudrait éclairer cet endroit magnifique. Un tiers de la surface communale est en parcs ou classé en espaces verts (800 parcelles). M. Tornare ne comprend pas pourquoi on ne met pas cela en valeur, notre ville n'a pas de façades intéressantes, vu que Calvin ne voulait pas montrer la richesse de Genève de cette manière, mais elle a un patrimoine constitué par la végétation et qu'il faut mettre en valeur. Genève a pris du retard, contrairement à Berne ou Zurich.

M^{me} Cottu ajoute qu'il existe de très gros problèmes de sécurité dans les parcs, la situation devient même critique. Un grand trafic se fait autour de la rade, cela devient inquiétant.

M. Tornare le confirme, il a consulté différents spécialistes de l'éclairage public et, aujourd'hui, l'éclairage public est même devenu un art et il répond également à un besoin concernant la sécurité. Les personnes âgées le demandent.

Un commissaire n'est pas satisfait de la réponse, il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de plan lumière. Il se demande par ailleurs si les blocages politiques se trouvent à l'intérieur du Conseil administratif.

M. Tornare ne partage pas ce point de vue.

Un commissaire demande pourquoi on n'a qu'un petit bout de ce plan lumière.

M. Tornare répond que l'éclairage, dans son ensemble, concerne le département de M. Ferrazino. On y réfléchit, mais il faut bien commencer par un bout. Quand on dit que l'éclairage n'est pas dissuasif, cela fait un peu sourire M. Tornare, il n'y a qu'à se référer aux multiples motions déposées depuis des années.

Le même commissaire se demande pourquoi cette proposition est en dehors du plan lumière.

M. Tornare répond que c'est faux, on présente un premier élément de ce plan. Pour le reste, il faut interroger M. Ferrazino. On a estimé qu'il fallait commencer avec un petit bout.

Un commissaire ne comprend pas cette logique, on a, une fois de plus, la preuve que M. Tornare vient présenter un plan parce qu'il concerne un parc.

M. Tornare dit qu'il est vrai que, pour ce dossier, cela n'a pas toujours été facile de travailler avec les services de M. Ferrazino.

Un commissaire se plaint de la situation depuis quinze ans déjà. Sécurité et mise en valeur de certains éléments pour enjoliver la ville: néant. Il se réjouit qu'enfin cela avance. Cependant, il y a un problème: le concept s'inscrit dans le mobilier urbain pour lequel un concept global a été demandé, on voudrait avoir une fois un vrai plan et une estimation du coût, avec une harmonisation du mobilier urbain par quartier.

M. Tornare répond que cela se fait par la délégation, des discussions ont lieu et elles vont dans le bon sens.

Un commissaire n'est pas satisfait des explications données concernant l'éclairage et la sécurité. Les dealers ne sont pas impressionnés par les éclairages; cependant, les éclairages rassurent psychologiquement la population et c'est positif. Ce commissaire est sensible à la faune urbaine et voudrait entendre des

spécialistes dans ce domaine et pas du secteur de l'éclairage. Il attend également une étude plus globale pour pouvoir en juger.

Une commissaire demande, concernant le mode d'éclairage, si des modèles peuvent être présentés. Pourquoi n'a-t-on pas regroupé plusieurs projets? A-t-on commencé avec une mesure d'urgence?

M. Tornare demande depuis 1999 d'éclairer les parcs pour différentes raisons, cela n'avance pas. M. Tornare a demandé, plus récemment, à ses fonctionnaires d'aller de l'avant. C'est dommage qu'on ne mette pas plus en valeur les parcs la nuit. Même le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement trouve dommage qu'on puisse admirer les arbres seulement le jour. On pourrait également mettre en valeur des sculptures dans les parcs, elles sont nombreuses et M. Tornare en a fait installer de nouvelles encore récemment. Il faudrait mettre tout cela en valeur.

Une commissaire demande si un éclairage par le bas ou par le haut est prévu et quelle option a été prise concernant les méthodes.

M. Tornare comprend ce point de vue, il a parlé du séquoia éclairé aux Bas-tions, il y a quelques années. Il existe maintenant des systèmes performants qui captent l'énergie la journée et qui la recrache la nuit, pourquoi ne pas envisager un tel système? Cela pourrait également rassurer les opposants, l'éclairage n'étant pas continu, à moins d'envisager une centrale nucléaire.

Une commissaire demande ce qui a été prévu.

M^{me} Cottu répond qu'il s'agit d'un éclairage des cheminements, donc du sol.

M. Tornare trouve les grandes boules des luminaires du parc des Eaux-Vives laides et elles consomment beaucoup d'énergie. Il y a même des boules dangereuses au sol, cet équipement est obsolète. Il est question d'enlever les boules.

M^{me} Cottu précise que certains arbres sont déjà éclairés dans ce parc, mais il faudrait moderniser le système et c'était ce qui était proposé avec l'arrêté II de la proposition, avec une baisse de la consommation de 50%.

Un commissaire demande si d'autres propositions seront présentées concernant l'éclairage des parcs.

M. Tornare répond affirmativement.

Audition de M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain, accompagné de M^{me} Florence Colace, architecte éclairagiste

M^{me} Colace explique que le projet concerne un concept plus global de l'éclairage à différents endroits. On souhaite y apporter un éclairage plus moderne avec

des sources moins polluantes et permettant d'économiser au moins 50% de la consommation d'énergie (des photos sont présentées). Le nouvel élément sera très bas et permettrait de bien s'orienter.

Un commissaire demande si l'équipement résistera au vandalisme.

M^{me} Colace répond que les éléments sont prévus pour cela.

M. Martenet ajoute que de tels éléments ont été installés ailleurs, ils sont surélevés et garantissent un éclairage même s'il y a des feuilles au sol. Concernant le vandalisme, on peut toujours casser des objets lorsqu'on le veut vraiment.

Un commissaire demande pourquoi seulement deux cheminements seront éclairés sur l'ensemble du parc.

M. Martenet répond que le premier arrêté prévoit seulement deux cheminements.

M^{me} Colace remarque que les éléments sont suffisamment discrets pour ne pas attirer trop l'attention.

Un commissaire demande où en est le plan lumière.

M^{me} Colace répond qu'un concours a été organisé, un groupe d'urbanistes zurichois a été sélectionné et mandaté en juin (urbaniste: Fedderser & Klostermann, architectes; paysagiste: Paysagestion; concepteur lumière: Roland Jeol). Ils sont intégrés dans le plan lumière.

Un commissaire a entendu parler d'ampoules à faible consommation, ont-elles la même intensité que les ampoules actuelles?

M. Martenet dit qu'il faut se souvenir que le rendement de la lumière dépend du luminaire, qui peut refléter jusqu'à 80% de lumière. Il faut vraiment se baser sur la consommation, parce que, suivant le système choisi, l'éclairage peut être très différent. Il faut également savoir que, par temps froid, une lampe économique diminue d'intensité.

Un commissaire demande ce qu'il en est des systèmes encore plus économiques (LED).

M^{me} Colace répond que le rendement n'est pas encore très efficace aujourd'hui et la consommation moins bonne qu'avec d'autres systèmes.

M. Martenet explique ce que cela représente, techniquement parlant. On diminue la consommation de moitié. Le LED (Light Emitting Diode), c'est de l'avenir, mais pas encore une lumière pour éclairer aujourd'hui.

Un commissaire demande s'il est prévu que l'éclairage s'éteigne à certaines heures et si l'on pourrait avoir des détecteurs de mouvements.

M. Martenet répond que le système est commandé pour tout le canton, on a tout inventé en 1970. Maintenant, on dispose de détecteurs qui fonctionnent selon la clarté, ce qui est plus économique. La mise en valeur des bâtiments se fait jusqu'à minuit. Pour les TPG, on éteint vers 1 h du matin et l'on rallume à 5 h du matin. Si on mettait des détecteurs de présence, on devrait installer de l'halogène ou un autre système très gourmand en énergie, sans parler du fait que ces systèmes s'abîment vite parce qu'on allume et on éteint constamment, un tel système ne serait pas très raisonnable.

Un commissaire aimerait savoir si l'éclairage serait plus fort ou moins fort en supprimant les luminaires en forme de boules.

M^{me} Cottu répond qu'il y aura moins d'éclairage, mais il sera plus régulier et différent, il sera complet et diffus et on verra mieux les silhouettes.

Un commissaire demande, puisque le Conseil municipal n'est pas entré en matière sur l'arrêté II, si l'on gardera l'éclairage des arbres.

M. Martenet répond affirmativement, certains projecteurs sont assez anciens et gourmand en énergie.

Un commissaire demande s'il existe d'autres projets d'éclairage de parcs et si le système sera semblable.

M. Martenet répond que l'on fera l'expérience pour avoir un recul pour d'autres installations et, de plus, chaque parc est différent.

Un commissaire demande si le design des luminaires a été pris en compte comme critère de choix et comment procède le Service d'aménagement urbain.

M. Martenet répond affirmativement, on demande l'avis de plusieurs spécialistes pour trouver le meilleur consensus possible.

Discussion

Un commissaire estime que les commissaires manquent d'informations concernant le plan lumière, c'est un vrai saucissonnage, il voudrait en savoir un peu plus sur ce plan. Il demande l'audition de M. Ferrazino, pour qu'il vienne présenter le plan lumière à la commission.

Mise aux voix, cette audition est acceptée par 6 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC) contre 5 non (3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Séance du 24 janvier 2007

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M^{me} Florence Colace, collaboratrice au Service d'éclairage public, et de M. Olivier Candolfi, collaborateur au Service d'éclairage public

M^{me} Colace précise que des architectes et un concepteur lumière ont été associés au groupe d'étude. Ces personnes ont été choisies parce qu'elles travaillent à partir de choses existantes et dans le sens d'une faisabilité relativement concrète. Un plan lumière idéal est donc en élaboration et sera présenté lors de cette séance de commission. Il sera retravaillé et les réalisations ne correspondront pas toutes à cette vision des choses. Dans un premier temps, il a fallu identifier la ville afin de savoir comment et avec qui travailler. Des privés seront également sensibilisés à ces aspects, notamment concernant la rade. Une charte précisera la qualité, la température, la manière de projeter la lumière, etc. (Le document à projeter étant illisible sur l'écran, un document est distribué.)

M^{me} Colace explique que les mandataires ont déterminé plusieurs secteurs:

- Genève emblématique, qui regroupe cinq secteurs;
- les quartiers et lieux de vie. A la Vieille-Ville, par exemple, cela fonctionne bien mais, à Saint-Gervais, des choses sont à mettre en place comme dans d'autres lieux, d'où la nécessité d'affiner et de définir encore certains éléments et endroits. Par rapport aux parcs, il est plutôt question de petits parcs (Gourgas, Acacias, etc.). Il sera étudié dans quelle mesure ils pourraient être mis en valeur;
- les quartiers de nuit qui deviennent dynamiques. Il faudrait leur donner un coup de pouce;
- les quartiers en évolution;
- les artères et lieux urbains avec la grande étape de la mise en service des lignes de tram. Dans certains quartiers, cela engendrera de grands travaux;
- la mobilité douce et les cheminements devant être mis en valeur ou à réadapter seront définis;
- les voies ferrées, encore en discussion.

De cette situation idéale, il conviendra d'extraire ce qui peut être réalisé et de prendre en considération les aspects de sécurité. Pour le pont des Bergues, le pont de la Machine et la rade, un important travail reste à faire, de même que pour le pont du Rhône et les quais du Rhône.

Au niveau des parcs riverains, comme celui des Eaux-Vives, ou encore de la place Longemalle, des études sont en cours ainsi que pour Saint-Gervais, Plainpalais et divers secteurs qui seront desservis par le tram. Les passages de

Montbrillant et des Grottes, ainsi que le pont de la Coulouvrenière, seront mis en valeur. La réalisation des travaux est prévue en 2008. L'avant-projet du passage Montbrillant prévoit une vision diurne avec un éclairage jaune, cette couleur étant déjà présente. La nuit, l'ambiance sera légèrement bleue, cette couleur étant également présente dans le secteur. Ces éléments ont été intégrés dans le plan.

D'autres exemples, à réaliser avec les Services industriels de Genève (SIG), sont présentés.

Un commissaire voit que le document mentionne, pour le parc des Eaux-Vives, l'année 2010 et les suivantes. Est-ce que cela suppose d'autres crédits? Est-ce que cela fait partie du projet de plan lumière?

M^{me} Colace répond affirmativement.

M. Ferrazino ajoute que le projet initial avait trois volets, le premier correspondait à la proposition et le deuxième à l'éclairage des arbres. Le troisième volet, l'éclairage sur la place de stationnement à proximité des courts de tennis, a été abandonné.

Un commissaire demande si cette proposition s'inscrit dans un concept global. A part les résultats exposés brillamment, il voudrait savoir quels sont les thèmes sur lesquels on s'est penché, ce que l'éclairage devrait apporter à un objet et ce qu'il en est de la sécurité.

M^{me} Colace ne souhaite pas éclairer davantage, mais aller dans le sens de l'économie d'énergie. On essaiera, dans chaque projet, de diminuer autant que possible la consommation d'énergie. M^{me} Colace souhaite unifier la densité d'éclairage, la population apprécie cela. Au niveau de la sécurité, M^{me} Colace trouve que l'éclairage de la place du Molard est fiable, on joue avec l'éclairage des arcades et, à partir de minuit, l'éclairage public classique s'enclenche.

Un commissaire aimerait savoir si la question de l'éclairage est abordée de la même façon dans chaque quartier.

M^{me} Colace répond que, pour les quartiers, il y a des approches différentes, on ne mettra pas la même chose dans la Vieille-Ville qu'à la Servette. Le service est attentif à ce paramètre, on attend d'avoir un peu plus d'éléments avant d'aller plus loin, on entend travailler avec les divers services concernés de la Ville et de l'Etat.

Un commissaire demande si des documents sont disponibles.

M^{me} Colace répond que non, il est trop tôt, elle les communiquera lorsque cela sera possible.

Un commissaire se plaint qu'à la place du Molard et au Bourg-de-Four il faut, pour lire un journal le soir, une lampe de poche, car on est dans la pénombre et

l'on ne voit pas suffisamment. La place du Molard n'est plus ce qu'elle était. Le commissaire en question n'y voit pas suffisamment.

Ce même commissaire avait été frappé, à l'époque, par les arbres éclairés en Angleterre et la musique classique qui était diffusée. Est-ce qu'on pourrait envisager cela dans les parcs?

M. Ferrazino suggère de poser cette question à M. Tornare.

M. Candolfi répond que cela a été fait au Jardin anglais, les SIG ont encore le matériel.

M. Ferrazino trouve l'idée bonne. Quant à l'éclairage dans les parcs, l'ordre de priorité est donné par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Un commissaire demande s'il est question d'aborder les quartiers périphériques comme la Jonction ou Vieusseux.

M^{me} Colace répond qu'il en a bien été débattu, mais qu'il faut trouver les parties intéressantes au niveau d'un éclairage. Cela se fera, on cherchera des objets qui valent la peine d'être mis en valeur, des études sont en cours.

Le même commissaire demande si l'éclairage des ponts sera identique partout.

M^{me} Colace dit qu'il est un peu difficile de répondre, il faut une certaine cohérence. On fera probablement appel à plusieurs intervenants, mais des décisions n'ont pas encore été prises.

Un commissaire est étonné de voir figurer un crédit concernant l'éclairage du pont des Bergues, alors qu'il a été refusé par le Conseil municipal. Est-ce qu'un éclairage différent sera fait à la place de celui qui a été refusé en son temps?

M. Ferrazino répond que l'éclairage sera différent.

M^{me} Colace ajoute que, pour le pont de la Machine, un concepteur de Lyon a été contacté; cependant, tous les passages sous-voies deviendront un peu bleus.

Un commissaire demande où l'on en est concernant l'éclairage de la gare de Cornavin, le bâtiment n'est plus éclairé.

M^{me} Colace croit savoir que les CFF, propriétaires du bâtiment, ont arrêté les travaux, le bâtiment devant être rénové. Cela n'est pas du ressort de la Ville de Genève.

Un commissaire demande si le bâtiment sera ensuite éclairé.

M. Ferrazino l'espère.

M^{me} Colace répète que la Ville de Genève ne peut pas intervenir.

Un commissaire aimerait savoir où l'on en est avec l'éclairage du quai Gustave-Ador et, plus particulièrement, avec le remplacement des candélabres complètement rouillés. Ce même commissaire ajoute que cela ne fait que cinq ans qu'il pose cette même question.

M^{me} Colace répond que la rade est un grand travail et une priorité, une réflexion globale se fait.

Une commissaire demande quand on aura la charte, car c'est à partir de ce document que l'on pourra développer des plans. Ce qu'elle a entendu est sympathique, mais il n'a pas été question de la pollution et d'Agenda 21. On pourrait peut-être être plus volontariste. Un travail pourrait se faire avec des partenaires, par exemple des commerçants, également concernant la sécurité. Les enseignes pourraient, par exemple, être éteintes à 22 h.

M^{me} Colace répond que les deux choses se font en parallèle. Des discussions ont lieu avec les commerçants, notamment dans le cadre de la rade. On essaie d'établir la charte dans le cadre du dialogue, le plan lumière est une vision un peu idéale et globale et la charte une sorte de recommandation concernant également le mobilier urbain. On peut aussi imaginer que les commerçants signent une convention avec la Ville de Genève pour travailler ensemble. Elle espère que ce travail pourra commencer à la fin de 2007.

Une commissaire sait que le Canton travaille également dans ce secteur et elle demande ce qu'il en est.

M^{me} Colace répond qu'un document sera établi, mais qu'on ne l'a pas encore.

La même commissaire demande si un travail se fait avec le Canton.

M^{me} Colace répond que cela se fera.

La commissaire pensait qu'une collaboration se ferait en amont et estime que cela serait une bonne chose.

M^{me} Colace déclare qu'il faut commencer afin d'avoir un contact, ils ne sont qu'un petit groupe. A Zurich, une grosse machine compliquée a été créée, elle était peu efficace. On espère que le travail sera plus efficace avec un petit groupe.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de l'éclairage de la place du Marché à Carouge.

M^{me} Colace répond que la charte pourra aider les services.

Un commissaire demande si un éclairage variable pour couper la monotonie a été envisagé. Il existe des minuteries, donc une programmation par périodes concernant l'intensité et le changement de l'éclairage, cela change l'ambiance.

M. Ferrazino est très sensible aux éclairages au sol et trouve celui de la place du Marché à Carouge très froid et trop fort. Le résultat global n'est malheureusement pas satisfaisant. Par contre, M. Ferrazino aime bien les bandes bleues au sol à la place du Pré-l'Evêque. Quant à la programmation, c'est à voir.

M^{me} Colace explique que cela se fait un peu à la place du Molard, mais que la Ville de Genève n'est pas très libre. Elle ne peut, pour diminuer la consommation, changer l'horaire d'illumination des arbres, l'arrêter par exemple à minuit. L'éclairage selon les TPG est calqué sur l'horaire des bus et interrompu de 1 h du matin à 5 h du matin. Cela permet de jongler un peu, mais cela prendra du temps pour fonctionner dans le cadre du plan lumière.

M. Candolfi sait que Philips a sorti une lampe qui consomme moins et qui permet une variation de l'éclairage. Cependant, ces lampes ne sont pas encore en vente. M. Candolfi sait que les SIG ont eu des problèmes concernant l'éclairage des façades. Les procédures d'opposition ont même été portées devant le Tribunal fédéral.

Un commissaire a entendu qu'un éclairage identique est prévu pour les passages sous-voies alors que, pour les ponts, il sera différent. Est-ce que le mobilier d'éclairage sera différent de cas en cas, par exemple dans les parcs?

M^{me} Colace répond qu'il est encore un peu tôt pour aller dans les détails, différents éclairagistes travailleront sur les projets et la Ville de Genève surveillera le tout. Il faudra également se pencher sur l'entretien.

Discussion et prises de position

Le représentant radical votera cette proposition, même s'il pense que l'endroit n'est pas prioritaire. Il est gêné, par contre, que l'on se gargarise du plan lumière, cela n'est pas un véritable plan, chaque objet sera différent et chaque éclairagiste se fera plaisir. On n'aura pas d'unité, c'est dommage. Il faut arrêter cela tout de suite, ce que les commissaires ont vu lors de cette séance prouve bien qu'il n'y a pas de concept.

Les libéraux constatent également l'absence de concept, mais il ne faut pas forcément une unité pour tout, on peut imaginer un concept par quartier. Les libéraux ont peur, lorsqu'ils entendent parler de l'uniformité, c'est dangereux parce qu'ensuite on ne peut plus rien changer et l'on reste prisonniers du concept choisi.

Les socialistes voteront cette proposition qui permet de mieux éclairer les deux cheminements piétonniers. Par contre, ils regrettent le refus d'entrer en matière du plénum concernant le remplacement de l'éclairage des arbres. Cela aurait permis de faire plus d'économies et de mettre en valeur les magnifiques arbres du parc. Ils déplorent la lenteur et le manque d'ambition du département sur le plan lumière en ville de Genève.

Le Parti du travail signale que la consommation d'énergie sera réduite de plus de 50%, il l'apprécie et votera la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien trouve le montant relativement élevé et votera la proposition sans grand enthousiasme. La Ville pourrait faire mieux. Le seul point positif de cette proposition est le fait que l'on aura un éclairage plus économique. Donc la proposition est intéressante.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est assez séduite par le plan lumière, c'est une bonne chose. Concernant la proposition, il a été dit que l'éclairage actuel est obsolète, que l'on pourra faire des économies.

Les Verts hésitent à voter le projet, des réticences ayant été exprimées. De plus, le plan lumière ne les a pas convaincus. S'ils devaient voter la proposition, ils le feraient seulement parce qu'il s'agit de réaliser des économies d'énergie, mais la proposition ne porte que sur un aspect, l'autre ayant été supprimé. Les Verts s'abstiendront lors du vote.

L'Union démocratique du centre votera la proposition. Le crédit paraît disproportionné pour un éclairage par terre, mais valable pour montrer que le parc est vivant la nuit et que le restaurant fonctionne. Il semble important d'améliorer l'éclairage, aujourd'hui obsolète. Ce parti est consterné par le montant pour ce simple éclairage.

Vote

Mis aux voix, l'arrêté I de la proposition PR-518 est accepté par 9 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 Ve). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Jean-Louis Fazio, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition contenait au départ deux crédits, un premier crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage des deux cheminements d'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, et un second de 187 500 francs destiné au remplacement des illuminations des arbres du parc.

Lors de la séance plénière du 29 novembre 2006, le Conseil municipal a amendé cette proposition en supprimant le projet d'arrêté II et a renvoyé la pro-

position amendée à la commission des travaux pour étude. L'arrêté I, soit l'éclairage des cheminements piétonniers, a été accepté par 9 oui et 2 abstentions en commission.

Je reprendrai la parole ultérieurement pour donner la position du groupe socialiste sur cet objet ainsi que sur les deux amendements que nous avons déposés.

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). L'éclairage du parc des Eaux-Vives, comme de tous les parcs, d'ailleurs, est indispensable. Il fait partie de l'embellissement de la rade, c'est un ensemble. Néanmoins, il y a un problème. On mélange, mais on ne peut pas le faire. Un éclairage est artistique, esthétique, et c'est un élément de sécurité, car l'éclairage de sécurité l'emportera toujours sur l'esthétique. C'est indispensable mais, malheureusement, le problème est là: on chasse les voyous ou on fait un éclairage esthétique.

Maintenant, si on veut les deux, oui, pourquoi pas? Mais cela ne fonctionnera pas. Avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), nous sommes allés au parc La Grange et au parc des Eaux-Vives pour étudier les éclairages possibles des arbres, des bâtisses. Nous nous sommes rendu compte que, dans les coins, certains drogués et trafiquants tripatouillaient. Des personnes de la police étaient avec nous. Nous leur avons demandé: «Si nous faisons un éclairage pour les chasser, est-ce possible?» Ils nous ont répondu: «Oui, mais ils iront 20 mètres plus loin...»

Il y a donc là un grave problème: d'un côté, nous voulons une ville magnifique, belle, embellie, bien éclairée la nuit, d'un autre côté, la sécurité n'existe pas. Je me demande à quoi servent nos agents... Je les vois se promener dans les rues, mais ce serait l'occasion pour eux d'aller faire un tour la nuit, de veiller et, au besoin, d'appeler la police.

M. Tornare avait un projet d'embellissement du parc grâce à des éclairages, mais il a été, je crois, refusé ou mis de côté. C'est regrettable. Il faut absolument embellir nos parcs avec un éclairage adéquat! Nous avons, à Genève, des spécialistes en la matière extrêmement compétents. Nous les avons rencontrés à la CMNS. On a réalisé quelques éclairages, dont l'Hôtel du Rhône et d'autres bâtisses le long des quais, et tout a été fort bien réussi.

Nous avons donc tout ce qu'il faut pour faire bien. Il serait temps de nettoyer cette ville, plutôt que de noyer les parcs sous des éclairages de sécurité pour chasser les voyous et rassurer les gens! Que l'Etat fasse son travail, parce que, là, il ne le fait pas!

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à déplorer, au nom du groupe socialiste, la lenteur de la mise en œuvre du plan lumière. A ce rythme, nous allons bientôt nous éclairer à la bougie à Genève... Je regrette également le manque de créativité et l'absence d'ambition de nos autorités en matière d'éclairage public. Notre éclairage est indigne d'une ville internationale comme la nôtre.

Je tiens à ajouter que nous ne voulons plus de l'immobilisme qui a régné au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pendant des années en matière de politique d'éclairage public. Nous mettons, nous groupe socialiste, nos derniers espoirs sur les trois nouveaux collaborateurs du Service d'aménagement urbain, c'est-à-dire la nouvelle cheffe de service, la nouvelle responsable de l'éclairage public et le nouvel ingénieur engagé depuis une année pour trouver l'interrupteur et insuffler du dynamisme et de la créativité dans ce département.

Mais pour revenir à la proposition PR-518 qui nous occupe ce soir, nous avons déposé deux amendements. Le premier amendement demande de rétablir le projet d'arrêté II, refusé en préconsultation:

Projet d'amendement

«LE CONSEIL MUNICIPAL,

»vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

»sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

»*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives.

»*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 187 500 francs.

»*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

»Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.»

En effet, nous trouvons totalement absurde de maintenir un éclairage obsolète, en fin de vie, consommant 50% d'électricité en plus par rapport à celui proposé. Je vous demande de revenir sur ce vote afin d'équiper ce parc d'un éclairage économe, respectueux de l'environnement, de la faune et de la flore, propre à mettre en valeur les magnifiques arbres du parc.

Par ailleurs, nous déposons une recommandation, qui demande à la Ville de prendre contact avec le gérant du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, afin qu'il modifie l'éclairage surpuissant de la terrasse du restaurant:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la société gérant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, afin qu'elle adapte et modifie l'éclairage extérieur du restaurant en vue de l'intégrer dans le plan lumière établi par les services municipaux.»

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement et la recommandation.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, les libéraux voteront cette proposition de rénovation telle qu'elle avait été acceptée en commission, à savoir le crédit de rénovation pour l'éclairage des deux cheminements d'accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

J'en profite pour donner déjà la position sur l'amendement proposé par M. Fazio: nous ne voterons pas le retour du second arrêté, en tout cas pas dans ces conditions. Bien évidemment, il ne nous appartient pas de voter sur le siège un crédit qui a déjà été refusé par ce plénum. Nous refuserons à nouveau ces 187 500 francs.

Nous aimerions relever, pour le groupe libéral, le malheureux plan lumière, qui a été proposé et présenté à la commission des travaux, puisque, tant annoncé, ce plan lumière finalement accouche d'une souris! En l'absence d'une politique globale de la lumière en ville de Genève, nous nous retrouvons avec la politique du saucisson et des petits bouts sur la lumière en ville.

M. Fazio l'a très bien relevé tout à l'heure, cela pose effectivement un problème, surtout lorsque nous voulons une politique cohérente en matière d'éclairage.

rage, qui tient compte des besoins avant tout des quartiers mal éclairés, où la sécurité est défaillante et où la lumière est nécessaire dans des rues et des endroits où se posent de réels problèmes de sécurité.

A ce titre, je vous rappelle que le groupe libéral est dynamique sur la question, puisque la motion M-712 pour un meilleur éclairage dans les endroits de la ville de Genève où cela pose problème est pendante à l'ordre du jour.

Pour revenir plus spécifiquement à cette proposition de crédit, et conscients des économies d'énergie qu'elle favorise, nous souhaitons effectivement des progrès en la matière et une meilleure énergie. Nous rappelons aussi que nous désirons une belle et une bonne visibilité dans un des lieux tout de même les plus appréciés et appréciables de la ville.

Je termine pour l'instant et j'attends de voir quels seront les autres amendements déposés pour exprimer la position du groupe libéral.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical acceptera cette proposition. A vrai dire, nous nous réjouissons de constater, à la lecture du rapport PR-518 A, qu'on a beaucoup parlé du plan lumière. Nous espérons qu'il ne restera pas un plan fantôme!

Le projet de 50% d'économie d'énergie est à mon avis intéressant. Par contre, et cela a été également relevé pendant les travaux de la commission, les coûts sont assez faramineux, comme pour beaucoup de projets. En effet, 300 000 francs pour cet éclairage, 12 000 francs pour le candélabre, 35 000 francs de frais de droits, d'impression, de communication, tout cela est assez exorbitant.

Le projet d'amendement des socialistes tombe à pic, dirons-nous, puisque, quelque part, il aurait été bien de préciser que nous laissons tomber cette histoire d'éclairage des arbres. Mais nous en débattons peut-être tout à l'heure. En tous les cas, le groupe radical acceptera la proposition telle qu'elle nous arrive de la commission des travaux.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts se joignent au concert de récriminations contre cette absence de présentation du plan lumière. J'en profite pour rappeler que nous l'attendions pour la fin de 2007. Nous sommes maintenant en 2008 et ce plan lumière n'a toujours pas été présenté... Vous savez que nous avons traduit cette mauvaise humeur en commission en nous abstenant sur la proposition PR-518. C'est là le premier point que nous aimerions relever.

Nous aimerions aussi rappeler que les éclairages ont, il est vrai, pour objectif prioritaire la sécurité, c'est-à-dire l'amélioration de la sécurité nocturne des biens

et des personnes. C'est effectivement l'objectif premier d'un éclairage public bien conçu. J'aimerais également souligner ici les effets indésirables d'un éclairage mal conçu, sur la faune, sur l'homme – et les troubles du sommeil – et les perturbations qu'il provoque en matière de sécurité, puisqu'un endroit mal éclairé, éblouissant, entraîne a fortiori plus de difficultés, de problèmes et de dangers.

S'agissant de la présentation qui nous a été faite par M. Tornare et par M^{me} Cottu, nous avons été convaincus que, pour des questions de sécurité, l'éclairage du cheminement était nécessaire. Les Verts voteront donc cette partie-là. Par contre, ils s'opposeront fermement à la proposition du groupe socialiste pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, nous rappelons que la proposition PR-518 avait déjà été amputée du projet d'arrêté II. Je me pose alors la question, quant à la présentation du rapport lui-même, de savoir si la deuxième partie, qui concerne donc le crédit destiné à l'amélioration des illuminations des arbres, doit vraiment figurer dans le titre. Première remarque.

Deuxième remarque, en comparant avec des notes de séances, j'ai constaté qu'un certain nombre d'éléments transcrits dans le rapport ne figuraient pas dans les notes de séances, notamment la position du groupe socialiste... (*Protestations*.) Je relève cet élément pour dire que nous n'avons pas eu, en commission, l'occasion de discuter de toute la proposition, c'est-à-dire de l'arrêté supprimé en plénière. En conséquence, il me paraît extrêmement difficile de revenir ici en disant: «Nous soutenons quelque chose sur quoi nous n'avons eu aucune information.»

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre position. Nous allons même plus loin, puisque nous voterons, pour des questions d'économies d'énergie et de sécurité, la rénovation de l'éclairage des cheminements du parc des Eaux-Vives. Pour le reste, nous sommes opposés à l'amendement socialiste et nous proposons une recommandation, puisque nous ne pouvons pas amender l'arrêté.

Je dépose donc la recommandation suivante sur votre bureau, Monsieur le président, puisque tout le monde ici est un peu effrayé par la consommation d'énergie due à une très mauvaise illumination des arbres:

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre fin à l'éclairage énergivore des arbres jusqu'à la présentation du plan lumière au Conseil municipal et d'un projet qui s'intègre au plan lumière.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas que dans les illuminations de Noël que le Conseil admi-

nistratif est vraiment très faible... En ce qui concerne l'éclairage des parcs, c'est pratiquement une évidence. Nous-mêmes, entre les contradictions des socialistes et celles des Verts, nous avons décidé de nous abstenir.

En effet, on nous dit qu'il faut ajouter de l'éclairage pour les arbres et maintenant on vient affirmer qu'il faut l'enlever. Bref, nous ne savons plus trop où nous en sommes et, pour notre part, nous attendons un véritable plan lumière, qui nous est annoncé depuis de nombreuses années.

J'ai fait tout à l'heure la comparaison avec les illuminations de Noël. Elles nous avaient été annoncées et, finalement, nous n'avons rien vu venir. Nous prendrons nos décisions, au Parti démocrate-chrétien, dans la cohérence une fois que ce plan lumière aura été clairement présenté.

Le président. Je tiens à saluer à la tribune du public notre ancien collègue M. Jean-Charles Rielle, conseiller national. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Rumo (AGT). Le groupe A gauche toute! votera l'arrêté accepté en commission qui porte sur la somme de 293 700 francs. En effet, notre groupe est surpris par l'intitulé du rapport de M. Fazio, qui mentionne un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives, alors que le même rapporteur précise, dans une note, je cite: «Lors de sa séance plénière du 29 novembre 2006, le Conseil municipal a amendé cette proposition en supprimant l'arrêté II et a renvoyé la proposition amendée à la commission des travaux pour étude.»

Il s'agit là aussi d'une question de technique législative, et M^{me} Contat Hickel avait parfaitement raison de souligner qu'il est un peu cavalier de revenir aujourd'hui, par un amendement, avec un arrêté refusé en séance plénière, il y a plus d'une année, et qui n'a donc pas été examiné en commission des travaux. Par conséquent, le groupe A gauche toute! ne peut pas entrer en matière sur cette proposition du Parti socialiste.

Au sujet de l'arrêté I sur le crédit de 293 700 francs, notre groupe sera évidemment tout à fait favorable à cette rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives.

Je reviens brièvement sur l'arrêté II. Si nous ne pouvons pas entrer en matière, c'est également pour des raisons de fond, puisque la faune doit être protégée. Nous attendons donc ce plan lumière, qui se fait quelque peu attendre, c'est vrai. J'espère qu'en 2008 nous aurons, si ce n'est le plan complet, en tout cas des pans de ce plan lumière pour améliorer cet aspect important de l'animation de notre ville.

Nous voterons donc le projet d'arrêté tel qu'il a été adopté en commission. Au sujet de la recommandation de M. Fazio, le groupe A gauche toute! peut entrer en matière et il la votera.

M. Jean-Louis Fazio (S). Simplement pour vous dire que le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur la recommandation des Verts. Pour nous, enlever l'éclairage des arbres est une vision complètement archaïque. Nous sommes une ville internationale, les arbres de ce parc ont toujours été éclairés et nous ne comprenons pas pourquoi, aujourd'hui, nous devrions renoncer à l'éclairage des arbres. Nous nous opposerons donc à cette recommandation.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je ne peux pas rester sans réagir face à la considération sur l'archaïsme des Verts ou des propositions des Verts... Je crois que nous sommes à une époque où nous ne pouvons plus parler simplement d'esthétisme en matière d'éclairage. Nous devons penser économies d'énergie, nous devons penser pollution nocturne, oui, c'est le terme utilisé! Nous ne pouvons pas simplement suivre les propositions du groupe socialiste.

Nous nous étonnons d'ailleurs, parce que le groupe socialiste a fait preuve de plusieurs reprises d'une sensibilité écologique extrêmement développée, d'entendre de tels propos dans la bouche de l'un de ses représentants – vous transmettez, Monsieur le président.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La proposition du groupe des Verts d'éteindre l'éclairage des arbres paraît marquée au coin du bon sens. Il est clair que ce Conseil municipal, à d'autres occasions, a vu sa commission de l'aménagement et de l'environnement débattre pendant des heures sur la conséquence de l'éclairage de la place des Nations, par exemple, sur le danger qu'il représentait pour la nidification, compte tenu de l'importance des essences d'arbres situés dans ce secteur. Nous devons tenir compte de cette objection dans le cadre du parc des Eaux-Vives.

Il y a toutefois un mais, c'est que le parc des Eaux-Vives a une double vocation. Il est un lieu de détente, de bien-être partagé par tous, et il est aussi le cadre d'un restaurant avec une gérance municipale particulièrement prestigieuse, à en croire les guides gastronomiques. Il est clair que si, pour la protection légitime des oiseaux, on devait éteindre l'éclairage dans le parc des Eaux-Vives, il en résulterait une impraticabilité du restaurant, dont les baies vitrées donneraient sur un trou noir si triste qu'il faudrait alors considérer que le restaurant n'est pas exploitable le soir.

Un compromis est alors à trouver, un compromis qui consiste à savoir qu'il y a des contraintes écologiques et des contraintes d'usage qui font que le lieu doit connaître un certain confort et qu'il se prête à un aménagement de l'éclairage qui le valorise au profit de tous. En cela, nous ne pourrions pas suivre la recommandation des Verts, quoique nous retenions la pertinence de l'objet et que nous retenions qu'il s'agit là d'un élément que le Conseil administratif doit impérativement prendre en compte, outre les questions d'économies d'énergie, dans le cadre de l'éclairage général du parc et de ses arbres également.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Sur le fond, je prends acte du fait que la commission suit l'avis du Conseil administratif en ce qui concerne le premier arrêté.

J'aimerais juste revenir au petit débat d'avant sur la technique législative. Personnellement, je veux bien vous comprendre, Monsieur Fazio, mais, en voulant rectifier, on arrive à des problèmes en chaîne... Ainsi vous inventez une nouvelle notion, qui est la recommandation. Du point de vue du règlement du Conseil municipal, je n'ai pas souvenir de l'existence de la recommandation...

Le président. Excusez-moi, Monsieur le conseiller administratif, mais bien des rapports votés par ce Conseil municipal sont assortis de recommandations... Nous n'avons rien inventé, là! (*Brouhaha.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne voulais pas engager une polémique sur la recommandation, je dis simplement qu'il serait beaucoup plus utile, Monsieur Fazio, d'aller jusqu'au bout de votre pouvoir.

Grâce à un article que j'ai fait introduire dans la loi sur l'administration des communes, avec un collègue député lorsque je siégeais au Grand Conseil, vous pouvez délibérer. Donc, vous avez tout à fait la possibilité de transformer votre recommandation en motion. De même, vous pouvez reprendre le projet d'arrêté II à votre compte. Vous pouvez le redéposer de sorte que le Conseil municipal soit obligé de traiter cette affaire.

Pour cette raison, même si vous vous faites retoquer aujourd'hui avec votre proposition, je vous suggère d'aller jusqu'au bout de la démarche et de représenter, vous-même, le projet d'arrêté. Cette démarche me paraîtrait beaucoup plus juste. (*Brouhaha.*)

Je veux parler aussi du plan lumière, qui vous a été promis. Je me suis engagé à vous le présenter. Or certains ont prétendu que c'était comme l'Arlésienne: on

en entend toujours parler, mais on ne la voit jamais... Je l'ai vu, ce plan lumière... (*Exclamations.*) Voilà, il est à bout touchant et, malheureusement, une question de *timing* nous a empêchés de le déposer à la fin de l'année 2007. Mais c'est une question de semaines, Madame Contat Hickel. Je me réserve donc le plaisir de vous présenter ce plan lumière et de vous voir l'adopter. Il nous permettra d'intégrer, Monsieur Froidevaux, l'ensemble des remarques pertinentes que vous avez exprimées devant ce Conseil municipal.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M. Fazio est acceptée à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la société gérant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, afin qu'elle adapte et modifie l'éclairage extérieur du restaurant en vue de l'intégrer dans le plan lumière établi par les services municipaux.

Mise aux voix, la recommandation de Mme Contat Hickel est refusée par 36 non contre 29 oui (abstention du groupe démocrate-chrétien).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux chemements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 293 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mis aux voix, l'amendement de M. Fazio demandant de rétablir l'arrêté II est refusé à la majorité (abstention du groupe démocrate-chrétien).

Le président. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30. Vu le train de sénateur avec lequel nous avançons, nous commencerons avec la motion M-711 intitulée «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!». Je ferai voter également la motion d'ordre déposée pour nous demander de supprimer la séance du lundi 21 janvier 2008. Bon appétit!

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 3674 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 3675 |
| 3. Questions orales | 3675 |
| 4. Projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M ^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M ^{me} Salika Wenger, M. Pascal Rubeli, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes» (PA-73) | 3678 |
| 5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet d'arrêté du 26 juin 2007 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Monique Cahannes, Silvia Machado, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso, renvoyé en commission le 11 septembre 2007, intitulé: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-70 A). | 3679 |
| 6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des maisons de vacances pour aînés» (P-193 A). | 3696 |
| 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 4 558 280 francs, soit: | |
| – un crédit de 3 922 760 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives; | |
| – un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie; | |

- un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette (PR-436 A) 3712
- 8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:
 - un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;
 - un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives (refusé le 29 novembre 2006) (PR-518 A) 3741
- 9. Propositions des conseillers municipaux 3762
- 10. Interpellations 3762
- 11. Questions écrites 3763

La mémorialiste:
Marguerite Conus